

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input type="checkbox"/>            | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input type="checkbox"/>            | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     |   |

3797

# Le Journal de Montréal



1873

VOLUME IV.

G. E. Desbarats & Cie. MONTREAL. Imprimeurs-Editeurs.



# INDEX DU VOLUME IV

DU 2 JANVIER AU 25 DECEMBRE 1873

## GRAVURES

A		B		C		D		E		F		G		H		I		J		K		L		M		N		O		P		Q		R		S		T		U		V																																																																																																																																																																				
A la course, 297	Ancienne résidence de la famille impériale, Chiselhurst, 91	André Ouimet, 245	Andromaque, 162	Après la tempête, 188	Après l'incendie dans la rue St. Pierre, Montréal, 30	Archaubeault, (L'Hon. Louis.), 427	Arrivée du bateau à la Malbaie, 368	Attaque par l'arrière, 187	Baptême du nouveau-né de Lord et Lady Dufferin, 321	Bâtisse de l'Exposition à Vienne, Basaine, (Le Maréchal.), 332	Beckx, (Le Rév. P.) général de la Compagnie de Jésus, 607	Bernard, (A.) maire de Montréal, 370	Bethléem, 44	Blake, (L'Hon. Ed.), 571	Brown, (T. S.), 245	Caron, (Lieut.-Gouverneur), 130	Cartagène, Espagne, 523	Cartier, (L'hon. Sir G. E.) Baronnet, 257	Cassidy, (Frs.), Ecr. C. M. R. P. P. ex-maire de Montréal, 309	Chapelle de Marie Alacoque, 489	Chasse du Shah sur le lac de Laxenburg, 499	Combat de Lions, 490	Concours au patin, Montréal, 89	Courses à pied, Toronto, 322	Convention de l'Union Typographique Internationale, 322	Courses du Parc Decker, 369	Convent de Pary-le-Monial, 489	Crawford Son honneur (John) Crémazie, (Octave), 176	Croquis au lever de leurs Excellences, 56	Croquis chez le Gouverneur-Général, 162	Croquis dans le Nord-Ouest, Cuba, 586	Départ de Lord & Lady Dufferin de Charlottetown, 406	Don Carlos, 499	Dufferin, (Lady Harriet), 79	Dufferin, (Lord), 78	Enée après le Naufrage, 596	Engin Narrow Gauge, sur le chemin G. W., 17	Entrée de leurs Excellences, 151	Entrée des caves du trésor, Espagne. Portraits d'actualité, 92	Esquisse à l'Exposition de Vienne, 394	Exécution des Passagers du Virginius, 586	Exposition de Vienne, 415	Fabre, (Mgr.), 197	Fais la morte, 102	Fréchette, (Louis-Honoré), 221	Galerie des héros canadiens, Gélinas (Evariste) (CarleTom), 224	Gélinas (Evariste) (CarleTom), 53	Girouette Modèle, 161	Groupe de spectateurs guettant les glaces, 1873, 212	Hôpital militaire à Québec, 197	Howe, (L'hon. M. Jos.), 281	Incendie de l'Opéra, Paris, 584	Incendie de la Manufacture de Drum, Québec, 442	Incendie d'une partie d'Ottawa, 280	Incendie du Palais de Justice, Québec, 90	Incident du naufrage de l'Atlantic, 186	J'ai eu l'honneur de vous être présenté, 138	Je n'ai pas encore trouvé mon homme, 125	La Chasse, 464	La Chasse au cerf dans les forêts canadiennes, 5, 6	La Chute des Feuilles, 487	La Commission des Neuf, France, 571	La Commission Royale : Hons. Day, Polette, Gowan, 439	La couronne de la mariée, 210	La débacle de 1873, 212	La fille et son chat, 259	La France libre, 451	La fuite en Egypte, 31	La Grande Duchesse Alexandrovna, 408	La jeune veuve, 344	La leçon de musique, 80	La neige dans les rues de la ville, 29	La pêche des truites, 236	La première Visite au Malade, 597	La ville de Owen Sound, Ont., 233	La première rencontre, 198	La première leçon de charité, 223	La promenade au flambeau du club de raquettes, 67	La saison des Etrennes, 8	La Semaine Sainte, 174	La Tambourine Caesée, 538	La tanière du renard, 32	La Terreur du Désert, 417	La ville de Vienne, en Autriche, 271	La visite des grands parents, 211	La visite du jour de l'an, 20	La récolte de glace sur le St. Laurent, 176	Lavallée, (Calixa), 125	Laverdière, (L'abbé), 149	Le bal costumé au rond Victoria, Montréal, 77	Le Ballon du "Daily Graphic" 380, 381	Le Chien du Berger, 672	Le coffre-fort du trésor en France, 92	Le Gouverneur-Général à Halifax, 440	Le Gouverneur-Général, se rendant aux Communes, 150	Le Jeune Canada, 621	Le Lac de Belœil, 607	Le lever du Gouverneur-Général, 53	Le lion de neige, Québec, 103	Le mariage impérial à Pékin, à minuit, 42	Le mardi gras au rond Victoria, à Montréal, 128	Le naufrage du North Fleet, 115	Le naufrage de l'Atlantic, 200	Le naufrage, 175	Le nouveau bureau de poste de Montréal, 367	Le Photographe Ambulant, 247	Le printemps, 490	Le Quai du Chemin de fer intercolonial, 221	Le rocher percé, Gaspé, 281	Le séminaire de St. Germain de Rimouski, 281	Le steamer Atlantic naufragé, N. E., 104	Le tir à la cible, Québec, 116	Le tombeau de Ste. Geneviève, 185	Lemay, (Pamphile), 619	Les abords du Temple la Nuit de Noël, 622	Les Abords du Trianon, un jour de Pluie, 561	Les caves du trésor, 92	Les chutes de la rivière Métiis, 289	Les critiques, 140	Les Députés au Russell House, 550	Les dernières cartouches, 524	Les écluses du canal Rideau, Ottawa, 320	Les Etrennes, 18	Les Fiancés, 210	Les funérailles de Sir G. E. Cartier, 305, 306, 308, 309, 310, 319, 320	Les halles des émigrés à Québec, 357	Les inondations dans le Danemark, 55	Les joies de la famille, 598	Les Juges et les Avocats du Maréchal Basaine, 560	Les Narrows, N. B., 139	Les nids de Cormorans dans le Détroit de Magellan, 610	Les nouveaux mariés, 211	Les Pèlerins Anglais avant le Départ pour Paray-le-Monial, 488	Les portes du Sénat ouvertes à la fois, 149	Les prisonniers à l'ouvrage, Kingston, 334	Les Ruines après le feu, 442	Leurs Excellences au Sault Montmorency, 54	L'affaire du Virginius, 585	L'anse de Wolfe, Québec, 392	L'église St. Pierre de Lewiston, Maine, 187	L'Été, Étude de Paysage, 416	L'ex-empereur des Français, 41	L'Exhibition Provinciale, 475	L'Expédition du Polaris-Steamer, 370	L'Explosion aux mines de charbon, N.-E., 272	L'hiver, 126	L'incendie de l'Hôtel St. James, 152	L'Expédition de Khiva, 511	L'Exposition de Vienne, 466	L'officier de la verge noire réclamant la présence des Communes, 149	L'Ornithologiste, 452	Manoir et moulins de Michel LeFebvre, St. Ursule, 331	Manoir de St. Jean Port Joli, 427	McKenzie, (L'Hon. Alex.), 559	McMullen, (Geo. Washington), 463	Mine Union, Tilt Cove, Terrebonne, 331	Nelson, (Le Dr. Robert), 161	Nelson, (Dr. Wolfred), 209	Nos grands-mères, 101	Notre Père qui êtes aux Cieux, 526	Nouveau bureau de poste et douane à Ottawa, 355	Nouvelles d'un pays étranger, 344	Obsèques de Sir Georges E. Cartier, 298, 294, 295	Ouverture de l'Exposition de Vienne par l'Empereur, 283	Papineau, (M. Jos.) père de l'Orateur, 5	Partie de crose, 296	Paysages, 574	Paysage dans le Nipigon, 514	Paysage-Québec, Nouveau-Brunswick & N. E., 513	Paysage sur l'île Ste. Hélène, 391	Plans des Terrassements, Ottawa, 404	Poliolinelle, 282	Pompe à vapeur pour incendies, 17	Procès du Maréchal Basaine, 535, 536	Provencher, regretté à Manitoba et adoré des Sauvages, 243	Québec, ancien et moderne, 114	Québec, vue de Lévis, 406	Quelques paysages près de St. Hilaire, 454	Quelques scènes de la vie d'un homme public, 173	Reconstruction de la Colonne Vendôme, 478	Revue Navale à Spithead, 379	Réception du Gouverneur-Général, Charlottetown, 406	Réception du Shah de Perse par la Reine d'Angleterre, 345	Riel, (Louis.), 118	Riel, (Louis.), 535	Rien à boire, 102	Roche berçante, N. E., 118	Sacre de Mgr. Fabre, 234	Scène à la halle des Emigrés-Taneries, Montréal, 243	Scène dans la gare de Prescott, 138	Scènes dans une gare de chemin de fer en Allemagne, 66	Scène Irlandaise, 512	St. Martin partageant son manteau, 548	Tobie et l'Ange, 562	Train ambulance, Vienne, 382	Tupper, (le Dr.) parlant, 147	Turootte, (Hon. Jos. Ed.), 595	Un convive de trop, 209	Un croquis à Montréal, 463	Un enterrement dans un village de Bretagne, 356	Un pique-nique à l'île Ste. Hélène, 343	Une étude d'intérieur, 423	Une leçon de génie civil, 609	Vallée de Lourdes, 477	Visites de leurs Excellences aux Ursulines, 65	Vue sur la rivière au Saumon, N. E., 77

## MATIÈRES

Beauchemin, N. : Sur la tombe du Rév. Walsh, 87	Bédard, L. : Jurisprudence, 401	Belanger : Sonnets sur le Chardon, 58	Bellevue, Jean : Agriculture, 3, 34, 39, 50, 63, 74, 93, 98, 117, 122, 166, 171, 183, 220, 226, 551, 563, 580, 604, 617	Bibliographie Benj. Sulte, 508	Benoit P. B. : Correspondance, 99	Bisailion : Poésie, 230	Blot, Alfred : Le Canada contemporain, 106	Boyer, C. H. A. : Une foire en Normandie, 230	Boyer, J. G. : Rondeau, 238 ; Poésie, Développement, 255	Boyer, J. C. H. : Une noce au pays de Caux, 278 ; Le choléra, 390	Boyer, J. : Un épisode du siège de Paris, 298 ; Les étapes d'un consort, 339	Boissac, Emile : Exposition Agricole, 467 ; Etudes sur la province de Québec, 498	Briare : Education, 16	Cantvet, Chs. : Un épisode de l'évacuation, 578	Charades, 84	Cassagne, Paul : Le mémorial de Chiselhurst, 556	Casse, P. de : Correspondance Européenne, 351, 363, 367	Champagne, J. A. : L'éducation en Angleterre, 73 ; A travers les journaux Anglais, 97 ; Semaine Parlementaire, 357 ; Revue étrangère, 354, 622	Chapman, W. : Poésie, Ange et Démon, 183 ; A mon amie, 268 ; Les peupliers du domaine, 339 ; A Mlle Gosselin, 343	Chevalier, Emile : Psa. Blanche et Peau Rouge, 552, 604, 573, 583, 600, 612, 634	Chroniques, 587, 606, 628	Commission royale, 459	Correspondances par divers, 315, 329, 431, 449	Couillard E. : Causerie, 340	Couillard, G. G. : A propos de seigneuries de la côte du sud, 432	Crise à Manitoba, 491	David, L. O. : Joseph Papineau, 1 ; Chambre de commerce, 22, 57 ; L'industrie, 33, 423, 458 ; Ça et là, 83, 57, 117, 214, 238, 273, 297, 311, 324, 347, 407, 419, 431 ; Napoléon III, 37 ; Evariste Gélinas, 49 ; Le procès Mathieu-Lafamme, 69 ; Lord Dufferin, 73 ; Lieut. Gouverneur Caron, 97 ; La France et le Canada, 105 ; Revue étrangère, 112, 256, 298, 280, 431 ; Calixa Lavallée, 121 ; Une croisade contre la corruption, 129 ; Dr. Robert Nelson, 157 ; Manitoba, 165 ; Un bon exemple, 189 ; Mgr. E. Fabre, 193 ; Rome a parlé, 194 ; Wolfred Nelson, 205 ; L. Honoré Fréchette, 217 ; Les fils de la liberté, 241 ; Sir George E. Cartier, 253, 289 ; Spiritisme, Démon, 286 ; La Banque de Montréal et les Banques, 277 ; La St. Jean Baptiste, 285 ; Francis Cassidy, 301 ; Comté de Huntington, 335 ; Notre-Dame de Lourdes, 335 ; Correspondance éditoriale, 375 ; Aldis Bernard, 376 ; Un prêtre emprisonné, 395 ; M. Huntington, 431 ; Jean Piquet-faux, 443, 455 ; Un projet patriotique, 447 ; Nouvelles et rumeurs, 462 ; Inauguration du chemin de fer, 471 ; La commission royale, 471 ; Le Comte de Chambord, 472 ; Crise à Manitoba, 491 ; Le Capitole et la Roche Tarpéienne, 495	De tout un peu, 532, 319, 618, 593	Dernière lettre du comte de Chambord, 588	Desvilles, Jehan : Causerie parisienne, 399, 425, 472	Dick, E. V. : Promenades à travers les illusions, 124 ; 182 ; Drame de la vie réelle, 592	Discours de M. Jos. Tassé, 315	Discours de M. D'Israëli, 623	D. T. : Charades, 154	Dunn, Oscar : Une opinion de Cartier, 577 ; Une alliance significative, 519 ; Une lettre du comte de Chambord, 519 ; La session fédérale, 527 ; Louis Riel, 531 ; Le cens d'éligibilité 531 ; Le scrutin secret 543 ; Changement de ministère, 551 ; L'honorable Alex. McKenzie, 555 ; Une malheureuse idée, 555 ; Le rapatriement, 563 ; Réponse, 563 ; L'hon. Ed. Blake, 567 ; Jeanne d'Arc, 579 ; Paroles de Roi, 580 ; L'Amnistie, 587 ; La session de Québec, 599, 611, 623 ; De Montréal à Ottawa, 599 ; Les chroniques d'Arthur Buies, 603 ; Un Nouveau parti, 611 ; Un autre scandale, 611 ; La grève des Avocats, 611 ; Le barreau et la cour d'appel, 623	Duprey, Guerin : Un double rêve, 74, 110	Duval, A. : Nouvelles, 142	Fabius : Demande de mariage, 460	Fête de Famille, 495	Fontpertuis : Le territoire et la population aux Etats Unis, 461	Fontvielle, W. de : Expédition du Polaris, 377 ; Un héros au siège de Paris, 474	Fortier, Dr. L. A. G. : Le duel, 448	Fréchette, L. H. : Poésie, 4, 603 ; La dé-	converte du Mississipi, 352, 147 ; Octave Crémazie, 169 ; Sonnet à un ami, 266 ; à L'abbé Tanguay, 615	Gagnon, Ferd. : Ça et là, 245 ; L'émigration, 165 ; Au fil de la plume, 189, 225, 255, 297, 311, 371, 399 ; Le 24 juin aux Etats-Unis, 323 ; Les extrêmes, 383 ; 4me Convention de l'union de secours mutuels, 411	Gélinas, A. : Revue Etrangère, 402, 414, 443, 455, 498, 534, 545	Gerard, Marc : Affaire Ranc et Cassagnac, 366	Globanski, Arthur : Poésies, Aux riches, 14	Globanski, Benjamin : Correspondances, 311	Gosselin, C. G. : Poésie, 292	Huot, Philéas : La St. Jean-Baptiste, 279 ; La Prière, 425 ; Pie IX, Poésie, 485 ; Chronique de Québec, 219	Infortunatus : Causerie, 46	Joseph : Promenade d'un flâneur, 196, 226	J. B. C. : Dévouement, Poésie, 255	La Croix, E. N. : Un tour de Yankee, 206 ; Mort d'un centenaire, 208 ; Un fait, Riel, 25	Larreau, Ed. : 134 ; Romances et nouvelles, 146 ; Littérature Canadienne, 170	La fille à Baptiste, poésie, par E. B. de S. A., 377	La pêche aux ma-soins, 327	L'archevêque Manning, 604	Ledieu, Léon : Voyage dans un crâne, 135 ; L'étrange, 172	Legendre, N. : Les réponses du Séminole, 340	Lemay, Pamphile, 164	Lemoine, J. M. : Fortifications de Québec, 135, 243 ; Walter Scott à Abbotsford, 39, 50, 75, 98, 243	Les Fermiers de L'Ouest, par J. A. M., 371	Lettre de Mgr. de Montréal, 214	Lettre de Québec, par E. T., 308	Lettre de Manitoba, 449	Le mois des morts, 520	Le drapeau blanc en 1814, 534	Le général des Jésuites, 616	Le Christ de Charles Quint, 364	Levasseur, A. H. G. : M. Dessane, 600	L'hon. H. Langevin : par J. A. M., 297	L'homme dans la Lune, Hebel, 303	Longpré, A. B. : Un vieux lion et un jeune ours, 105 ; Système et mœurs, 110 ; Un pas vers le salut, 166 ; L'année 1872, 201 ; M. François Saroy, les Miracles, 277	Lusignan, A. : La mélancolie, 231 ; Dites pourquoi vous rougissez, 452	Malouin, J. A. : Archéologie, 509	Marsille, M. J. : Sur mes genoux, Poésie, 51 ; Poésie, 76 ; L'Adieu, Poésie, 159	Maret, Léopold : Nouvelles Diverses, 602	Maritus : Consolation à l'usage de 2 ou 3 maris, 552	Marmette, Jos. : Le chevalier de Mornac, 299, 313, 325, 337, 349, 361, 373, 395, 397, 409, 421, 433, 445, 456, 468, 480, 492, 504, 516, 528, 541	Maurice, Faucher de St. : L'abbé Laverdière, 145 ; Le Chevalier de Mornac, drame, 615	Mayrand, Z. : Chanson, 336 ; 1873, Poésie, 26	Meinier : L'hon. M. Jos. Ed. Turootte, 591	Meaux, Lemoine de : Entrevue du Pape et du prince de Galles, 291	Mémorial néologique, F. J. B., 438	Miller, J. W. : La Canadienne, Poésie, 27 ; Causerie, 58 ; L'Amour de la Poésie, 230	Mignault, Alfred : L'Echo du Canada, 372	Montépin, Xav. de : Le Chevalier du Poignard, 11, 23, 35, 47, 59, 71, 83, 95, 107, 131, 143, 155, 167, 179, 191, 203, 215, 227, 239, 251, 262, 274, 286	Monseigneur Fabre, 181	Mousséau, J. A. : Bibliographie, 130, 45 ; Jean Bellevue, 9 ; 1872, 13 ; Bulletin, 21, 33, 45, 69, 85, 105, 225 ; Un Haras, 105 ; L'industrie, 129 ; Semaine parlementaire, 141, 153, 165, 177, 189, 201, 213, 249 ; La Session, 261 ; A travers le "Times", 25, 285, 419, 575 ; Nos Tableaux, 323 ; Explication, 339 ; Industrie nationale, 380 ; Communauté, 371 ; Chiquiquy Bredouille, 372 ; Difficultés du Nord-Ouest, 515 ; Détails de la semaine, 539 ; Chronique, 539	Mugue : Souviens-toi, Poésie, 413	Mussy, l'abbé de N.-D. de Lourdes, 556	Myrand, Ernest : Pleurs sur la mort de Moncalm, 616	Nina : Variétés, 600	Noel : Prophéties de Labrosse, 3	Norbert : Basaine et Byng, 447	Notre Prime, 507	Nuits d'été, par E. Prud'homme, 384	Octavio : Au coin des Rues, 509, 544	Paquin, Jacques : Originalité remarquable, 287	Paul : Ça et là, 177	Perrin, P. : La protection, 119	Proclamation, A. Paré, Président, 347	Randot : La pêche au marouin, 317	Richard, Ed. : La protection, 37, 62	Rousseau, Ed. : Singularité de quelques hommes de lettres, 159	Routhier, A. B. : Poésie, Le Mississipi, 412, 436, 483	Service solennel de M. Tourigny, 460	Sir Geo. E. Cartier : par un qui connaît, 298	Solitaire, Un, A travers mes livres, 14	St. Aubin, Emm. : Horrible massacre 10 ; Une histoire à dormir debout, 26 ; Histoires de jeunes filles, 316 ; Œuvre de la Reine Elisabeth sur les Prêtres, 317	St Laurent : Lise du, Poésie, Jésus au milieu des Docteurs, 16	Sulte, Benj. : Jean Nicolet, 508, 540, 544	Sur deux tombes, Poésie, Un père, 400	Sur l'Irlande, E. J., 494	Talbot, Joseph : M. Hudon, 604	Talma : Poésie, Sonnet, 472	Tassé, Jos. : Les Canadiens de l'Ouest, 121, 133	T. D. : Charades, 154	Turootte, Lucien : Annuaire de l'Université Laval, 503	Une vertu en peine, J. A. M., 339	Un homme de talent, 411	U. S. : Les écoles de commerce aux E. U., 14	Un ami : Un drame de la Californie, 473	Vauvert, Maxime : Le Trésor, 85	V. Dame, A. : Charades, 94	Wasterlinok, H. : Solennité Religieuse 304 ; Correspondances, 443
---	---------------------------------	---------------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------------------	-------------------------	--	---	--	---	--	---	------------------------	---	--------------	--	---	--	---	--	---------------------------	------------------------	--	------------------------------	---	-----------------------	---	------------------------------------	---	---	---	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------	---	--	----------------------------	----------------------------------	----------------------	--	--	--------------------------------------	--	--	--	--	---	---	--	-------------------------------	---	-----------------------------	---	------------------------------------	--	---	--	----------------------------	---------------------------	---	--	----------------------	--	--	---------------------------------	----------------------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------------	------------------------------	---------------------------------	---------------------------------------	--	----------------------------------	---	--	-----------------------------------	--	--	--	--	---	---	--	--	------------------------------------	--	--	---	------------------------	---	-----------------------------------	--	---	----------------------	----------------------------------	--------------------------------	------------------	-------------------------------------	--------------------------------------	--	----------------------	---------------------------------	---------------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------	--	--	--------------------------------------	---	---	--	--	--	---------------------------------------	---------------------------	--------------------------------	-----------------------------	--	-----------------------	--	-----------------------------------	-------------------------	--	---	---------------------------------	----------------------------	---

## AU RELIEUR

Les gravures qui couvrent deux pages doivent être pliées de la manière ordinaire et collées au milieu du pliage avec un onglet, de manière à ce qu'elles ne soient ni percées par la couture, ni ramassées en arrière, quand le volume est relié.



VOL. IV.—No. 1.

MONTREAL, JEUDI, 2 JANVIER, 1873.

ABONNEMENT, \$3 00  
PAR NUMERO, 7 CENTS

### GALERIE NATIONALE.

M. JOSEPH PAPINEAU.

En mil sept cent soixante, Montréal n'était pas la grande cité d'aujourd'hui; c'était un village de trois à quatre mille âmes presque tout compris dans un espace de quelques arpents. La population canadienne n'était pas nombreuse, mais elle était pleine d'énergie et de patriotisme, car elle portait encore, tout chaud dans les veines, le sang héroïque des premiers colons. On y comptait quelques centaines de bonnes et fortes familles dont les archives étaient chargées de nobles actions, de faits d'armes éclatants, et dont plusieurs devaient donner encore à la patrie des enfants illustres, des défenseurs intrépides.

Parmi ces dernières, on remarquait celle de Joseph Papineau.

Le premier Papineau, qui vint dans le pays, était soldat; il s'appelait Samuel et avait émigré du Poitou. Il laissa le service militaire pour aller s'établir à la Rivière des Prairies, à quelques lieues de Montréal, où il épousa, le 6 juin 1704, Catherine Quevillon de la Pointe-aux-Trembles.

M. l'abbé Tanguay, à qui nous empruntons ces détails, dit que cette Catherine Quevillon avait été volée, à l'âge de douze ans, par les Iroquois, avec une de ses sœurs âgée de sept ans que ces barbares firent brûler sous ses yeux. Après plusieurs années de captivité, elle fut rachetée et remise à ses parents. Les sauvages firent bien de la laisser vivre, car elle se maria quatre fois et donna à la patrie et à l'Eglise quelques-uns de nos hommes les plus remarquables, en devenant la mère des Papineau et des Truteau.

Samuel Papineau mourut au Sault-au-Récollet, en 1747. Son fils, Joseph, épousa une demoiselle Beaudry de la Pointe-aux-Trembles et alla s'établir à Montréal où on le trouve en 1763, tenant une boutique de tonnellier sur la rue Bonsecours, à l'endroit où se trouve maintenant l'hôtel connu sous le nom de "Empire Hotel."

Les Papineau, comme la plupart des hommes qui ont illustré notre pays, ont donc une origine essentiellement plébéienne et nationale: leurs ancêtres étaient soldats, ouvriers et laboureurs; hommes aux muscles d'acier et au cœur généreux, sortis des populations les plus saines et les plus énergiques de la belle France. Ils étaient du peuple; mais quel peuple que celui qui a conquis ce pays à la civilisation! Peuple de braves et de martyrs où l'enfant suçait l'héroïsme avec le lait de sa mère!

Leur origine, loin de les abaisser, les honore, car le talent et la vertu sont les plus glorieux blasons, les seuls véritables titres de noblesse.

A voir Joseph Papineau, le tonnellier, dans sa boutique, on n'aurait pas dit qu'il devait être le père et le grand-père des deux plus grands hommes de leur temps, car, il avait, alors, un fils d'une douzaine d'années, joli garçon, grand pour son âge, qu'il ne voulait pas mettre au collège. Il voulait en faire un tonnellier comme lui, et donnait pour raison que son fils, héritant de sa boutique et de ses pratiques, avait son avenir tout fait.

D'un autre côté, les Beaudry de la Pointe-aux-Trembles, frères de madame Papineau, voulaient absolument prendre leur neveu avec eux pour en faire un cultivateur.

On ne sait ce qu'il serait devenu, cultivateur ou tonnellier, sans l'énergie d'un prêtre du séminaire, qui, ayant remarqué le jeune Papineau, à l'école, avait résolu de le faire instruire. La lutte entre le père et le prêtre fut vive et longue; celui-ci finit par l'emporter, et le jeune Joseph partit pour le séminaire de Québec.

Son cours d'études fut brillant, ses professeurs et ses compagnons de collège avaient une haute idée de ses talents et lui portaient beaucoup d'estime et de considération.

A dix-neuf ou vingt ans, lorsqu'il sortit du collège, il n'était pas en peine de faire son chemin, toutes les carrières lui offraient un avenir brillant. Malgré ses aptitudes pour le Barreau où son éloquence lui aurait fait en peu de temps une belle position, il entra dans le bureau de M. Delisle, grand-père de M. A. M. Delisle, pour y étudier le notariat et l'arpentage. Il fit bien, car au bout de quelques années d'étude et de pratique, il avait comme notaire et arpenteur une clientèle qui comprenait toutes les communautés religieuses, les séminaires de Québec et de Montréal, et se recrutait dans toutes les parties du pays. On venait le voir de vingt et trente lieues pour le consulter ou lui confier les affaires les plus importantes.

Il rendit de grands services, à cette époque, en déterminant les titres et les limites des propriétés qui avaient subi de nombreuses modifications depuis la conquête.

On trouve son nom au bas des principaux actes et plans de ce temps-là. C'est lui qui traça la plupart des concessions des seigneuries de l'île Jésus, de Beauharnais, de Longueuil et de Rigaud.

Mais, hâtons-nous de considérer la vie de M. Papineau dans sa partie la plus utile et la plus brillante, sur le théâtre où il a fait la gloire de sa famille et de son pays.

Malheureusement l'histoire et la chronique nous ont transmis peu de chose sur les hommes des premiers temps de la domination anglaise. Il n'y avait pas de journaux, et on n'écrivait pas de mémoires à cette époque, il faut se contenter des souvenirs plus ou moins vagues des hommes qui ont vécu près de ces temps-là.

On sait que la population canadienne, épuisée par la lutte héroïque qu'elle avait soutenue contre les armées de l'Angleterre, se soumit le mieux qu'elle put au gouvernement militaire et tyrannique de ses vainqueurs. Privée d'ailleurs de ses chefs naturels, par le départ pour la France d'une grande partie de la noblesse, elle se livra tout entière au travail des champs, laissant l'administration des affaires publiques entre les mains des Anglais.

Mais, lorsque l'Angleterre vit ses colons américains menacer sa domination, elle comprit la nécessité de s'attacher les Canadiens-Français, en leur donnant une constitution qui mettrait à l'abri leurs lois et leurs institutions nationales. Ce fut la pensée qui inspira l'Acte de Québec de 1774.

Deux ans après, les Américains, après de glorieux combats, proclamaient leur indépendance et Montgomery campait sous les murs de Québec. Des agents parcouraient, en même temps, le pays, pour engager la population canadienne à s'enrôler sous le drapeau de l'Indépendance.

C'était une belle occasion pour les Canadiens de venger leurs défaites et leurs humiliations, d'obtenir leur émancipation, et un bon nombre ne purent résister à des sentiments si naturels.

Mais les concessions récentes de l'Angleterre, les con-

seils et les exhortations du clergé et de plusieurs des citoyens les plus marquants de cette époque, maintinrent la masse de la population dans la loyauté.

C'est à cette époque qu'on trouve, pour la première fois, dans l'histoire, le nom des Papineau, et, chose digne de remarque, c'est à l'occasion d'un acte admirable de loyauté.

Des dépêches importantes avaient été reçues à Montréal pour le gouverneur Carleton; il fallait les lui faire parvenir à Québec. C'était une rude tâche qui demandait beaucoup de courage et d'intelligence, car c'était en hiver et il fallait faire, presque toujours à pied, soixante lieues, à travers une contrée parcourue en tous sens par des bandes révolutionnaires. Deux Canadiens-Français l'entreprirent: M. Lamothe, grand-père de notre estimé et entreprenant citoyen, M. G. Lamothe, et M. Joseph Papineau alors âgé de vingt-cinq ans.

Ils cachèrent leurs dépêches dans des bâtons creux, qui leur servaient de cannes, et partirent pour leur lointain et périlleux voyage. Ils marchèrent de presbytère en presbytère, obligés d'avoir recours à toute espèce de ruses pour ne point tomber, avec leurs dépêches, entre les mains des Américains et des insurgés canadiens.

Le 11 mars, trois semaines après leur départ, ils étaient en face de Québec, sur les hauteurs de Lévis. Mais leurs épreuves n'étaient pas finies, car quoique Montgomery eût été tué, deux mois auparavant, dans un assaut infructueux, les troupes américaines entouraient encore Québec: il fallait, par conséquent, passer à travers les lignes. Comment traverser le fleuve, et éviter les balles des sentinelles? Ils eurent recours à un curieux stratagème pour échapper plus facilement à l'observation: ils s'entourèrent la tête avec des mouchoirs blancs et mirent leurs chemises par-dessus leurs vêtements. Arrangés de cette façon, ils s'élançèrent sur le fleuve au milieu des bancs de neige et de glace accumulés, marchant presque toujours sur les mains et les pieds, profitant de tous les accidents que la glace refoulée leur offrait, et arrivèrent sains et saufs à la citadelle avec leurs dépêches.

Cet acte de courage fit sensation dans le temps et valut de grands éloges à nos deux braves compatriotes. Non contents de cela, MM. Lamothe et Papineau entrèrent dans la compagnie du capitaine Marcoux, qui défendait l'un des postes les plus exposés de Québec, et y restèrent jusqu'à la levée du siège.

Si les Américains ne purent planter leur drapeau sur la citadelle de Québec, ils laissèrent dans le pays des aspirations et des germes de liberté qui ne tardèrent pas à se développer.

L'acte de Québec, quoique libéral envers les Canadiens-Français, créait un gouvernement peu différent de ceux qui l'avaient précédé, en mettant le pouvoir législatif entre les mains du gouverneur et d'un conseil législatif composé en grande partie d'Anglais: c'était toujours le régime arbitraire, le gouvernement de tous par un petit nombre d'hommes préjugés et égoïstes, qui n'avaient d'autre but que de s'enrichir, eux, leurs parents et leurs amis. Aussi, les abus les plus criants ne tardèrent pas à se produire dans toutes les sphères de l'administration; la justice elle-même devint une source de scandales et d'injustices.

Les Anglais furent les premiers à lever l'étendard de la révolte contre le régime de l'absolutisme, à demander l'introduction dans ce pays des idées constitutionnelles qui prévalaient en Angleterre et venaient de créer la us-

tion américaine. D'ailleurs, quoique l'Acte de Québec assurât leur suprématie dans l'administration des affaires publiques, ils le regardaient comme une concession exagérée faite à une nationalité qu'ils détestaient. Ils ne le disaient pas, mais ils croyaient que l'Angleterre leur accorderait exactement ce qu'ils demandaient, savoir : l'introduction des lois anglaises dans le pays et l'établissement d'une chambre d'assemblée dont tous les membres seraient protestants et anglais.

Les Canadiens-Français hésitèrent.

En voyant ces idées nouvelles préconisées par les Anglais, ils en eurent peur et pensèrent qu'elles devaient cacher des pièges et des dangers pour leur nationalité. Ils préférèrent l'Acte de Québec, avec toutes ses imperfections, à l'inconnu.

Heureusement qu'il se trouva des hommes aux idées larges, à l'esprit perspicace, qui virent dans les réformes projetées le triomphe de leur race, le fondement de son émancipation. Ils comprirent que la division du Canada en deux provinces, avec une chambre d'assemblée choisie par le peuple, donnerait le Bas-Canada aux Canadiens-Français et assurerait leur suprématie, en mettant le pouvoir législatif entre leurs mains.

Ce qu'on proposait n'était pas encore sans doute le gouvernement constitutionnel, ce n'en était que l'embryon, mais qui les empêcherait de développer cet embryon, de le transformer sur le modèle des institutions anglaises ?

Arrêtons-nous, un instant, pour saluer les hommes qui surent si bien pressentir les destinées de leur patrie ; rendons hommage à ce que firent, à cette époque mémorable, les Rocheblave, les Panet, l'évêque Plessis et surtout les Bédard et les Papineau, les deux patriarches de nos libertés politiques. N'oublions pas que ceux-là, surtout, méritent d'être loués, qui ont ouvert à leurs compatriotes la route qu'ils devaient suivre, planté les premiers jalons dans la voie de leurs destinées.

M. Joseph Papineau mit toute l'influence, dont il jouissait, pour engager ses compatriotes à signer les nombreuses pétitions qu'on ne cessa d'envoyer en Angleterre, de 1783 à 1790, et dans lesquelles le parti constitutionnel demandait qu'on accordât aux Canadiens les droits politiques dont jouissaient tous les sujets anglais.

Il se servit des talents oratoires qu'il possédait, sans trop le savoir, pour les convaincre que le salut de leur nationalité était dans les institutions qu'ils redoutaient tant.

« Que Sa Majesté nous donne, disait-il, une chambre d'assemblée, nous y entrerons et nous pourrions y défendre et conserver nos lois, exposer nos vœux et nos besoins. »

Ses paroles et ses arguments firent une grande impression sur le peuple, surtout lorsqu'on vit que le projet de constitution, élaboré par le gouvernement anglais, divisait le Canada en deux provinces, donnait à chacune d'elles une chambre d'assemblée et octroyait aux Canadiens comme aux Anglais les mêmes droits politiques.

Par un contre-coup naturel, ce furent alors les Anglais qui regimbèrent et mirent tout en œuvre pour faire rejeter ce projet de constitution. Il était trop tard ; il leur fallut, bon gré mal gré, porter les conséquences de leurs principes, recueillir le fruit de la semence qu'ils avaient jetée ici et en Angleterre.

La nouvelle constitution ayant été votée par le parlement anglais, et sanctionnée par le roi, des élections eurent lieu, au mois de juin 1792. C'était la première fois que les Canadiens remplissaient le devoir si important et si glorieux de nommer leurs législateurs. Ils n'eurent garde d'oublier ceux qui, depuis plusieurs années, s'étaient donnés tant de peine pour les préparer au nouveau régime.

M. Papineau, qui aurait mieux aimé vaquer à ses nombreuses affaires, fut cependant forcé de continuer son œuvre, de sacrifier ses intérêts personnels à la cause publique. Il fut élu pour le comté de Montréal et prit son siège, à la première session de la Chambre d'assemblée, dans le mois de décembre 1792. Cette Chambre se composait de 54 Canadiens-Français et seize Anglais.

La population canadienne toujours libérale, imprudente même dans sa générosité, avait cru, dans 16 comtés, qu'elle pouvait, sans danger, confier ses intérêts à des hommes qui n'avaient ni ses croyances religieuses ni ses affections nationales. Elle en fut bien récompensée, car, dès le premier jour de la session, messieurs les Anglais proposèrent l'abolition de la langue française dans la Chambre et demandèrent que le président fût un homme de leur nationalité.

Ces deux questions soulevèrent des débats violents pendant lesquels les droits de la langue française furent revendiqués par de nobles et éloquents paroles.

Les Anglais s'aperçurent qu'il serait aussi difficile de nous vaincre sur l'arène parlementaire que sur les champs de bataille.

Parmi ceux qui se distinguèrent par la force et la beauté de leur éloquence, brilla, au premier rang, M. Joseph Papineau. Il s'éleva contre les prétentions de la minorité

anglaise qui trahissait la confiance du peuple, et demanda ce que signifiait la nouvelle constitution, si les droits de la majorité étaient violés, sa langue proscrite. « Est-ce parce que le Canada fait partie de l'empire anglais, s'écria-t-il, est-ce parce que les Canadiens ne savent pas la langue des habitants des bords de la Tamise qu'ils doivent être privés de leurs droits ? »

Les Canadiens l'emportèrent. M. J. A. Panet fut élu président et l'usage de la langue française fut admis par la majorité.

Mais la première session dévoila les vices du nouveau régime et donna aux Canadiens l'idée des luttes qu'il leur faudrait soutenir pour en tirer quelque bien. La division était faite, les drapeaux étaient déjà déployés.

D'un côté, c'était la majorité de la Chambre d'Assemblée, composée d'hommes paisibles et loyaux plutôt portés vers la conciliation que vers la guerre, mais des hommes de cœur, incapables de souffrir l'injustice, de voir le fanatisme porter la main sur l'arche de leurs croyances religieuses et nationales, et qui, disons-le avec fierté, avaient montré qu'ils avaient autant d'aptitude que les Anglais pour le régime parlementaire.

De l'autre côté, c'étaient, — une quinzaine d'Anglais élus par charité, un conseil législatif et exécutif où nous n'étions presque pas représentés, un gouverneur à la merci d'une minorité factieuse et fanatique qui aurait voulu tenir sous son talon la population française de ce pays ; le tout formant un pouvoir tout-puissant auquel la constitution permettait de tenir en échec la Chambre d'Assemblée, de défaire tout ce qu'elle ferait.

Les Canadiens-Français comprirent la nécessité de s'unir pour résister à l'influence de ce pouvoir, de se rallier autour de leurs chefs distingués.

De 1792 à 1804, M. Papineau combattit vaillamment, toujours au premier rang ; ses discours électrisaient la Chambre d'Assemblée et allaient, répétés de bouche en bouche, porter le courage et le patriotisme dans le cœur de la population. C'était le premier orateur des deux chambres, l'homme le plus populaire de son temps, estimé de ceux même qu'il combattait.

Ayant acquis en 1804, du séminaire de Québec, la seigneurie de la Petite Nation, il laissa la chambre pour s'occuper d'exploiter cette propriété.

Mais, en 1809, le parti libéral le força de sortir de sa retraite pour aller porter aux membres de la Chambre le secours de son éloquence et de son patriotisme.

La situation était critique.

Des élections générales venaient d'avoir lieu, et, cependant, le gouverneur Craig, de sinistre mémoire, l'avait dissoute, en l'insultant, après trente-six jours de session, parce qu'elle avait osé demander que les juges fussent exclus de la législature.

La majorité était décidée à protéger son indépendance, à empêcher le gouvernement de la rendre impuissante, en remplissant la Chambre de ses créatures, juges ou fonctionnaires publics. C'était bien assez, que le gouverneur eût, dans le conseil législatif, une machine à défaire tout ce qu'elle faisait.

M. Bédard, allant au cœur même de la question, avait proclamé, dans un discours admirable de logique et d'intuition politique, qu'il n'y avait qu'un seul moyen de remédier aux vices de la constitution de 1791, c'était de créer un ministère responsable. Ce grand homme avait mis le doigt sur la plaie ; il avait indiqué la solution qu'on devait appliquer, après trente années de luttes. Le *Canadien* soutenait ces doctrines et justifiait la position de la Chambre dans des écrits aussi habiles qu'énergiques.

La légion de fonctionnaires et de fanatiques qui volait notre argent, tout en cherchant à nous enlever nos droits politiques, s'attachait, comme des sangsues, à l'ordre de choses existant et poussait le gouvernement dans la voie des violences.

Ce gouverneur, fait exprès pour elle, c'était Craig. Il venait d'inaugurer le règne de la terreur par la destitution de plusieurs officiers de milice, et s'imaginait que le peuple et la Chambre, intimidés, se soumettraient à sa tyrannie.

Les élections du mois d'octobre 1809 lui prouvèrent qu'il s'était trompé, le peuple élu avec plus d'enthousiasme que jamais ceux qui l'avaient si bien défendu, et leur adjoignit, pour leur donner plus de force, quelques hommes qui s'étaient déjà fait connaître par leurs talents et leur patriotisme, parmi lesquels se trouvait le jeune Louis Joseph Papineau.

M. Joseph Papineau fut élu pour la division-est de Montréal, en dépit des intrigues et des efforts du gouvernement. Les Canadiens-Français ne reculèrent devant aucune peine, aucun sacrifice pour élire l'homme en qui ils avaient tant de confiance.

Comme la loi ne défendait pas aux femmes de voter, plusieurs en profitèrent pour aller au poll enregistrer leur vote en faveur du candidat du peuple. Il en vint une surtout qu'on remarqua ; c'était une femme âgée, veuve

depuis longtemps, encore fraîche et vigoureuse, malgré sa vieillesse. Quand on lui demanda pour qui elle désirait voter, elle répondit d'une voix forte, mais émue : — Pour mon fils, M. Joseph Papineau, car je crois que c'est un bon et fidèle sujet.

Ces paroles simples et naïves donnent une idée exacte des sentiments qui animaient la population canadienne ; on résistait à la tyrannie des bureaucrates qui infestaient le pays sans cesser d'être fidèle sujet de Sa Majesté ; on alliait les devoirs du patriotisme avec ceux de la loyauté.

A l'ouverture de la session de 1810, M. Papineau était à son poste. Il recommença, avec plus d'énergie que jamais, la lutte qu'il avait déjà soutenue contre la bureaucratie.

Des ordres venus d'Angleterre avaient forcé le gouverneur d'annoncer à la chambre, dans son message, qu'il sanctionnerait une loi déclarant les juges inéligibles, pourvu qu'elle fût votée par les deux chambres.

Cette demi-victoire fit plaisir à la majorité et l'engagea à continuer le cours de ses succès et de ses conquêtes sur la tyrannie. Persuadée que le meilleur moyen de contrôler les fonctionnaires publics, était de faire voter leur salaire par la chambre, elle déclara que le pays était capable de payer toutes les dépenses civiles et prépara une adresse pour informer le parlement anglais que le Canada était prêt à accepter cette charge. Elle vota ensuite, pour la deuxième fois, la loi qui excluait les juges de la chambre. Le conseil ayant voulu amender cette loi, elle déclara le siège du juge de Bonne vacant.

M. de Bonne est un de nos compatriotes qui désertèrent dès le commencement de la lutte, le drapeau national.

Le gouverneur, qui réprimait difficilement sa colère depuis longtemps, éclata enfin. Il prorogea tout-à-coup le parlement et ordonna des élections générales. C'était la troisième élection depuis dix huit mois.

Mais il voulut, cette fois, effrayer sérieusement la population et ses défenseurs. Les presses du *Canadien* furent saisies, son imprimeur, M. Lefrançois, et ses propriétaires, MM. Bédard, Taschereau et Blanchet furent emprisonnés, et d'autres mandats d'arrestation furent lancés contre quelques citoyens influents du district de Montréal. Ils furent tous relâchés au bout de quelques jours, excepté M. Bédard qui ne voulut pas sortir sans qu'on lui fit son procès.

Ces actes de violence, loin d'effrayer le peuple, comme l'espérait le gouverneur, l'exaspérèrent, et l'engagèrent à soutenir plus ardemment que jamais les hommes qui souffraient pour lui. Plus le gouverneur faisait des élections, plus la majorité était forte et compacte.

C'est alors que Craig fit de si grands efforts pour engager le gouvernement anglais à asservir l'Eglise et la chambre d'assemblée du Bas-Canada. C'est dans ce but qu'il envoya Ryland courir les anti-chambres des ministres anglais, et déverser l'injure et la calomnie contre les prêtres et la population de ce pays.

On ne sait ce qui serait arrivé, si, en cette circonstance, comme en 1774, l'Angleterre n'avait eu besoin de nous pour défendre le pays contre les Américains qui menaçaient de l'envahir.

Craig reçut ordre de se calmer et d'apaiser les mécontentements qu'il avait soulevés.

Aussi, lorsque la session s'ouvrit, au mois de décembre 1810, il se montra presque aimable à l'égard de la Chambre. Mais celle-ci n'eut rien de plus pressé que de s'occuper de l'emprisonnement de l'un de ses chefs, M. Bédard ; elle demanda sa mise en liberté, dans une adresse qu'elle vota avec enthousiasme.

M. Papineau déploya une grande énergie en cette circonstance ; il eut des paroles éloquents pour démontrer l'injustice de l'emprisonnement de M. Bédard ; et c'est lui que la Chambre chargea d'aller au château, plaider la cause de l'illustre prisonnier.

Craig a rendu compte dans ses dépêches de ses entrevues à ce sujet, avec M. Papineau, et il n'a pu s'empêcher de rendre hommage à sa haute intelligence, à son esprit perspicace.

Mais ce gouverneur, orgueilleux et entêté ne voulut pas paraître céder à l'influence de la Chambre, il attendit que la session fût finie pour faire sortir M. Bédard de prison.

M. Craig partit, quelque temps après, et fut remplacé par Sir George Prevost.

On voit encore M. Joseph Papineau figurer dans les deux sessions qui eurent lieu en 1812. Toujours loyal, il fut l'un des premiers à proposer les mesures nécessaires pour mettre le pays en état de se défendre contre les Américains ; mais, aussi, toujours jaloux de l'indépendance de la Chambre, on voit son nom figurer dans un comité formé par la majorité, pour protester contre la conduite de Craig et faire une enquête sur les principaux faits de son administration.

La motion demandant la formation de ce comité avait été proposée par M. Lee et secondée par M. Louis-Joseph

Papineau, qui montrait déjà, dit M. Garneau, les talents oratoires de son père!

J'ai déjà parlé dans la biographie de M. L.-J. Papineau, de l'effet qu'il produisit, la première fois qu'il prit la parole au sein de l'assemblée. Je terminai le tableau que j'essayai de faire par les remarques suivantes :

" Son illustre père, M. Joseph Papineau, était là. Quelle joie pour son cœur de père et de patriote! Quelle couronne plus digne de ses cheveux blancs et d'une vie glorieuse consacrée au service de la plus sainte des causes! Le noble vieillard! Qu'il dut relever avec fierté sa tête fatiguée! Astre brillant que le passé emportait, il voyait s'élever à l'horizon l'étoile de l'avenir destinée à illuminer la marche de sa malheureuse patrie dans la voie de l'honneur et de l'émancipation; et dans cette étoile il retrouvait son image.

" Il pouvait se reposer sur le bord du chemin; il n'avait plus qu'à guider les premiers pas de l'homme qui se présentait pour continuer son œuvre et recueillir l'héritage confié à son patriotisme; — et cet homme..... c'était son fils!"

Comme il s'était jeté dans les luttes politiques par devoir plutôt que par goût, il s'empressa d'en sortir, lorsqu'il put le faire, avec la conviction que la cause nationale n'en souffrirait pas trop. Certains désagréments que lui causèrent les fonctionnaires, qu'il avait flagellés du fouet de son éloquence, achevèrent de le déterminer à laisser la Chambre.

J'ai dit qu'il avait acquis du Séminaire de Québec, en 1804, la seigneurie de la Petite-Nation, qu'il paya, soit dit en passant, en grande partie, en honoraires et services professionnels.

La Petite-Nation, à cette époque, c'était la solitude, la forêt, on s'y rendait dans de petits bateaux, qu'on tirait à la cordelle à travers les rapides de Lachine et du Long-Sault, le plus souvent on se servait du canot d'écorce, qui se prêtait mieux au portage. Le trajet durait de huit à quinze jours; on marchait toute la journée, le soir, on allumait un grand feu, on faisait bouillir la marmite, et, après avoir bien mangé, bien fumé et surtout chanté toutes les bonnes vieilles chansons canadiennes, on se couchait à la belle étoile.

Sur toute la rivière des Outaouais, on ne trouvait que deux colons, M. Ebenezer Wright et M. Joseph Papineau.

M. Papineau s'établit dans l'île Aroussen ou à Roussin, sur l'Ottawa, presque en face de Montebello. On y voit encore les ruines de la maison qu'il y construisit.

Au bout de quelques années, il revint à Montréal où il resta jusqu'en 1834 ou 35. Il demeurait sur la rue St. Paul, à quelques pas de la rue Bonsecours, dans une maison que les progrès du temps ont transformée en auberge.

Cette propriété touchait par derrière à la maison paternelle située, comme nous l'avons dit, sur la rue Bonsecours, et alors habitée par son fils, M. Louis-Joseph Papineau.

C'est dans ce temps-là, que les hommes d'aujourd'hui ont connu M. Joseph Papineau. Ils nous le représentent, dans sa grande et massive taille de six pieds, les cheveux blancs, poudrés, relevés sur la tête et se terminant en arrière par la queue traditionnelle, avec le jabot, les manchettes et la canne à jonc, à pomme d'or, français d'origine, de cœur et de costume, toujours patriote, affable et gai sous son air grave et imposant, respecté de tout le monde, orgueil et ornement de la population canadienne qui lui manifestait, de mille manières, son respect et sa reconnaissance; fier de son fils dont il était non seulement le père, mais l'ami, le conseiller intime, le Mentor en un mot. C'est de lui qu'on pouvait dire avec raison qu'il avait l'air d'un patriarche, d'un pasteur de peuples.

Il avait épousé, vers l'année 1780, Delle Rosalie Cherrier de St. Denis, sœur de deux femmes, dont l'une eut pour fils, Mgr. Lartigue, et l'autre, l'hon. Denis Benjamin Viger. Comme on le voit, des deux côtés le sang était bon, l'origine vraiment canadienne. Aussi, les résultats furent remarquables, car, de ce mariage naquirent : Louis-Joseph, l'Orateur, l'hon. Denis-Benjamin, Augustin, seul survivant de la famille, Toussaint-Victor, prêtre, et une seule fille, Rosalie, qui épousa l'hon. Jean Desaulles. Les jouissances qu'il goûtait au sein de cette famille distinguée suffisaient à son bonheur et lui étaient plus agréables que les succès politiques, les triomphes oratoires.

Au commencement de l'année 1838, il n'hésita pas à entreprendre, malgré son âge avancé, un voyage rude et difficile, à cette époque, pour aller voir son fils l'hon. Louis-Joseph Papineau que les événements avaient forcé à se réfugier aux Etats-Unis.

Il le trouva à Saratoga où ils passèrent plusieurs jours ensemble, entourés de parents et d'amis qui étaient venus se grouper autour d'eux, et qui assistèrent, avec un sentiment mêlé de douleur et de curiosité, aux dernières entrevues de ces deux grands hommes qu'unissaient non-seulement les liens de la nature, mais encore des idées

communes, les mêmes aspirations généreuses et patriotiques.

Ces dernières entrevues empruntaient aux circonstances quelque chose de lugubre et de solennel. Le souvenir des luttes du passé, se joignant aux douleurs du moment et aux tristes perspectives de l'avenir, le spectacle de la patrie ravagée par le fer et par le feu, et de ses défenseurs écrasés par le nombre dans d'héroïques, mais inutiles combats; ce fils qui partait pour le pays des ancêtres, pendant que le père s'en retournait sur le sol natal, pour y mourir, probablement avant longtemps; l'idée qu'ils allaient, peut-être, se séparer pour toujours..... Quels sujets de sérieuses et tristes réflexions!

Aussi leurs adieux furent touchants, leur derniers embrassements pleins d'amertume.

Trois ans après, M. Joseph Papineau, se trouvant chez son vieil ami, M. Roy, une table, sur laquelle il était appuyé, céda brusquement; il tomba et se fractura la hanche. On le transporta chez l'un de ses neveux, M. Toussaint Cherrier, organiste de l'église St. Jacques, qui demeurait à l'endroit où se trouve maintenant la demeure de M. Glackmeyer, sur la place St. Jacques.

C'est là qu'il mourut, le 8 juillet 1841, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, en paix avec Dieu, au milieu des regrets et des prières de tout un peuple. On était encore dans les mauvais jours de la terreur; l'opinion publique était enchaînée; il y eut peu de bruit autour de sa tombe; mais on vint de tous côtés contempler, une dernière fois, les nobles traits du grand citoyen, et lorsque sa dépouille mortelle fut portée en terre, on aurait dit que tout le pays s'était réuni pour lui rendre les derniers devoirs. La tristesse peinte sur les figures, les larmes qui mouillaient tous les yeux, redisaient, dans le plus éloquent des langages, les vertus et les mérites du défunt.

Il fut inhumé dans le cimetière de Montréal. On fit une souscription publique pour élever une pierre tumulaire sur sa tombe, et sur cette pierre, un autre grand et honnête citoyen, l'hon. A. N. Morin, fit graver l'inscription suivante :

JOSEPH PAPINEAU  
Publicarum Legum Pater  
Privatarum Expositor  
Laboribus an sobole clarior  
Obiit 8 Julii 1841 Olt 90  
Amici P. P.

Son corps a été transporté, depuis, à Montebello, dans le caveau de la chapelle funéraire consacrée à la famille. Auprès de lui repose, depuis l'an dernier, son illustre fils, l'hon. Louis-Joseph Papineau.

Si nous avons le droit de comparer les exploits et les faits d'armes de nos ancêtres à ceux de toute autre nation, nous pouvons aussi, sans crainte, inscrire au temple de la gloire, le nom de Joseph Papineau parmi les grands hommes qui ont donné des constitutions et des lois aux peuples, jeté les fondements de leur liberté.

Contemporain des Washington, des Jefferson et des Franklin, M. Papineau était aussi remarquable que ces hommes par la grandeur du caractère et de l'intelligence; nous avons le droit d'être aussi fiers de lui, que les Américains le sont, de ces illustres fondateurs de leur indépendance.

Soit que nous remontions jusqu'au berceau de ce pays ou à l'origine de sa liberté politique, nous trouvons de grandes et nobles figures dont l'éclat éclaire notre marche à travers l'histoire, et remplit notre âme d'un patriotique orgueil.

Tenons sans cesse ouvertes devant les yeux du peuple canadien les pages immortelles où sont racontés les vertus et les combats des défenseurs de sa liberté, afin qu'il ne devie jamais de la voie du devoir et de l'honneur qu'ils lui ont tracée.

Que ceux sur tout qui ont ses destinées entre les mains lisent et relisent ces pages.

Je ne puis mieux terminer la tâche que j'ai entreprise, de faire connaître M. Joseph Papineau, qu'en reproduisant ce qu'ont écrit et dit de lui, deux hommes distingués qui furent ses contemporains.

M. Bibaud raconte, dans sa bibliothèque canadienne, que M. Papineau étant allé à Québec en 1827, les principaux citoyens de cette ville et des environs donnèrent un banquet en son honneur.

Après la santé: " Au Conseil Législatif et à la Chambre d'Assemblée," le célèbre juge Vallières qui présidait, se leva et s'exprima en ces termes :

" Messieurs.—Ceux qui honorent la vertu et qui rendent le tribut de la reconnaissance, ont le double avantage d'accomplir un devoir et de se faire une jouissance. Aussi nous sommes doublement heureux, lorsque possédant au milieu de nous l'excellent citoyen assis à ma droite, et nous rappelant ce que nous avons vu nous-mêmes, et ce que nous ont appris nos pères, nous profitons de l'occasion que nous offre son indulgence, pour lui exprimer notre vénération et notre respectueuse estime.

" Vénérable patriarche de la constitution canadienne,

ses services publics, dans lesquels il fit preuve de talents distingués, ont inscrit son nom sur la liste de nos grands hommes. Nos neveux se rappelleront avec orgueil qu'il fut un de nos premiers représentants. Ils auront appris de la renommée qu'assis dans le sénat canadien, il y déploya la fermeté de CATON, la probité d'ARISTIDE, l'éloquence de DÉMOSTHÈNES. Oui, messieurs, on le citera dans l'avenir comme on le désigne aujourd'hui, pour le modèle d'un bon serviteur public.

" J'épargne à la modestie de ce vénérable personnage les éloges justement dus à ces qualités, moins brillantes, mais non moins estimables, qui lui ont mérité le respect et l'amour de ses concitoyens, pendant le cours de sa longue et utile carrière, et qui font qu'aujourd'hui, dans tout le Canada, son seul nom exprime l'idée d'un honnête homme et d'un homme aimable.

" Nous avons une nouvelle preuve de son amabilité, dans la manière gracieuse avec laquelle il veut bien, à son âge, se trouver parmi nous, et accueillir ce faible témoignage de nos sentiments. Nous lui en sommes reconnaissants, car nous sentons qu'en l'honorant nous nous l'honorons nous-mêmes.

" Avec des sentiments beaucoup mieux sentis qu'exprimés, voici, Messieurs, la santé que je vous propose :

" A notre respectable hôte Joseph Papineau, écuyer. Ses longs services et ses vertus publiques et privées lui donnent les plus justes droits à la reconnaissance de ses compatriotes."

Terminons par l'appréciation que M. de Gaspé fait de son éloquence dans ses " Mémoires."

" La première impression que fit sur moi l'éloquence de M. Joseph Papineau ne s'est jamais effacée de ma mémoire. J'assistais, bien jeune, à une séance de notre parlement, lorsque je vis un membre, aux manières simples, se lever avec lenteur, en tenant dans la main droite un papier dont il venait probablement d'achever la lecture. Ses habits, une grande queue qui lui descendait plus bas que les épaules, quoique la mode en fut passée dans les villes, tout me fit croire qu'il était un de ces notables que certains comtés de la campagne envoyaient alors pour les représenter dans l'assemblée provinciale. Il parla pendant l'espace d'une demi heure, et sa parole coula toujours aussi facile, aussi abondante, que les eaux paisibles d'un grand fleuve, tandis que lui-même était aussi immobile que les deux rives qui l'encaissent. J'étais sous l'effet d'un charme inexprimable; je craignais, à chaque instant, qu'il ne cessât de parler; et chose surprenante, je ne comprenais qu'à demi son discours. Le plus grand silence régnait dans la Chambre; quand à moi je n'osais respirer. Tout turbulent que j'étais à cet âge, il me semblait que je ne me serais jamais lassé de l'entendre."

L. O. DAVID.

P. S.—Je dois à M. C. S. Cherrier et surtout à M. Amédée Papineau, fils de l'hon. Louis-Joseph Papineau, la plupart des renseignements qui m'ont servi à faire cette biographie.

#### PROPHETIES DE LA BROSSE

ANNONÇANT LA MORT D'HENRI IV.

(Dix-septième siècle.)

Dans la matinée du 14 mai 1610 (*Journal de l'Etoile*), le petit duc de Vendôme, avec lequel Henri IV jouait, raconta que la Brosse (fameux astrologue de ce temps-là) lui avait dit: " Que Sa Majesté était menacée d'un grand danger ce jour-là." A quoi le roi répondit en riant: " La Brosse est un vieux matois qui a envie d'avoir de votre argent, et vous, un jeune fou de le croire; nos jours sont comptés." Le duc de Vendôme redit la même chose à la reine, qui pria le roi de ne pas sortir du Louvre le reste du jour; à quoi il fit la même réponse.

Après le dîner, le roi se mit sur son lit pour dormir; mais il se leva triste, inquiet et rêveur, se promena dans sa chambre quelque temps, et se jeta de rechef sur son lit; mais ne pouvant dormir encore, il se leva et demanda quelle heure il était; l'exempt des gardes répondit qu'il était quatre heures, et lui dit: " Sire, je vois Votre Majesté triste et pensive; si elle prenait l'air, cela pourrait la distraire.—Tu as raison, dit le roi, fait apprêter mon carrosse, j'irai à l'Arsonal voir le duc de Sully."

Au milieu de la rue de la Ferronnerie, qui était alors étroite, un embarras de deux charrettes obligea le carrosse de Henri IV de s'arrêter. Les valets de pied ayant quitté la portière du carrosse pour faire reculer les deux charrettes, Ravaillac, qui suivait la voiture depuis le Louvre, monta sur un des rais d'une roue de derrière, et d'un premier, d'un second et d'un troisième coup de couteau, assassina le roi qui expira dans l'instant....

On voit dans un passage des Mémoires de Sully, le peu de précautions que prenait Henri IV contre les attentats dont il était sans cesse menacé. " Il me fut adressé de Rome, dit Sully, un avis d'une conspiration contre la personne de Sa Majesté; je ne crus pas devoir le lui cacher. Il me répondit à cette occasion, qu'il s'était convaincu que, pour ne pas rendre sa vie pire que la mort même, il ne devait faire aucune attention à de semblables avis; que les tireurs d'horoscopes l'avaient menacé, les uns de mourir par l'épée, les autres dans un carrosse; qu'aucun ne lui avait jamais parlé de poison, qui était, à son avis, la manière la plus facile de se défaire de lui, puis qu'il mangeait beaucoup de fruits, et sans essai de tous ceux qu'on lui présentait, et qu'enfin sur le tout il s'en remettait au souverain maître de ses jours."

Il est constant qu'on avait prédit à Henri IV qu'il mourrait en carrosse.

NOU.

## PENSEES D'HIVER.

## HOMMAGE DU PREMIER DE L'AN 1873.

AUX ABONNES DE L'OPINION PUBLIQUE.

*That little nest, forsaken now,  
The sport of every wind,  
Is like the heart forsaken by  
The hopes it once entwined.*  
ALICE CARY.

L'autre jour, je passais dans la lande déserte,  
Songeant, rêveur distrait, aux beaux jours envolés ;  
De givre étincelant la route était couverte,  
Et le vent secouait les arbres désolés.

Tout à coup, au détour du sentier, sous les branches  
D'un buisson dépouillé, j'aperçus, entr'ouvert,  
Un nid, débris informe où quelques plumes blanches  
Tourbillonnaient encor sous la bise d'hiver.

Je m'en souvins : — c'était le nid d'une linotte  
Que j'avais, un matin du mois de mai dernier,  
Surprise, éparpillant sa merveilleuse note,  
Dans les airs tout remplis d'arôme printanier.

Ce jour-là, tout riait ; la lande ensoleillée  
S'enveloppait au loin de reflets radieux,  
Et, sous chaque arbrisseau, Porcille émerveillée  
Entendait bourdonner des bruits mélodieux.

Le soleil était chaud, la brise caressante ;  
De feuilles et de fleurs les rameaux étaient lourds ;  
La linotte disait sa chanson ravissante  
Près du berceau de mousse où dormaient ses amours.

Alors, au souvenir de ces jours clairs et roses  
Qu'a remplacés l'hiver avec son ciel marbré,  
Mon cœur, — j'ai quelquefois de ces heures moroses, —  
Mon cœur s'émut devant ce vieux nid délabré.

Et je songeai longtemps à mes blondes années,  
Frères fleurs dont l'hiver a détruit les parfums ;  
A mes illusions que la vie a fanées ;  
Au pauvre nid brisé de mes bonheurs défunts !

Car quelle âme, ici-bas, n'eut sa flore nouvelle,  
Son doux soleil d'avril et ses tièdes saisons ?  
Epanouissement du cœur qui se révèle !  
Des naïves amours mystiques floraisons !

O jeunesse ! tu fuis comme un songe d'aurore....  
Et que retrouve-t-on, quand ton rêve est fini ?  
Quelques plumes, hélas ! qui frissonnent encore  
Aux branches où le cœur avait bâti son nid.

Et je revins chez moi, ce soir-là sombre et triste....  
Mais, quand la douce nuit m'eut versé son sommeil,  
Dans un tourbillon d'or, de pourpre et d'améthyste,  
Je vis renaître au loin le beau printemps vermeil.

Je vis, comme autrefois, la lande ranimée  
Etaler au soleil son prisme aux cent couleurs :  
Des vents harmonieux chantaient sous la ramée,  
Et des rayons dorés pleuvaient parmi les fleurs.

La nature avait mis sa robe des dimanches ;  
Et je vis deux pinsons, sous le feuillage vert,  
Qui tapissaient leur nid avec les plumes blanches  
Dont les lambeaux flottaient naguère au vent d'hiver.

O Temps ! courant fatal où vont nos destinées,  
De nos plus saints espoirs avengle destructeur,  
Sois béni ! car, par toi, nos amours moissonnées  
Peuvent encor revivre, ô grand consolateur ?

Dans l'épreuve, par toi, l'espérance nous reste :  
Tu fais, après l'hiver, reverdir les sillons ;  
Et tu verses toujours quelque baume céleste  
Aux blessures que font tes cruels aiguillons.

Au découragement n'ouvrons jamais nos portes :  
Après les jours de froid, viennent les jours de mai ;  
Et c'est souvent avec nos illusions mortes  
Que le cœur se refait un nid plus parfumé.

D'un nouvel an, demain, va s'éveiller l'aurore :  
Frères, saluons-la par une hymne d'espoir !  
L'âme la plus en deuil peut refléurir encore :  
Le soleil luit toujours derrière le ciel noir !

LOUIS-H. FÉROUETTE.

Québec, décembre 1872.

## REVUE ÉTRANGÈRE.

Les nouvelles les plus émouvantes de la semaine dernière ont été celles concernant les difficultés entre la Russie et l'Angleterre. La fameuse question d'Orient serait à la veille de se réveiller, et l'Angleterre recueillerait les fruits de son égoïsme en restant seule pour résister aux empiètements de la Russie, qui recule sans cesse les limites de ses possessions dans l'Asie Centrale. L'Angleterre ayant appris que les armées russes se préparaient à envahir Khiva, a notifié le gouvernement russe qu'elle serait forcée d'intervenir si la Russie attentait à l'indépendance de l'Afghanistan. On avait d'abord compris que l'envahissement même de Khiva serait un cas de guerre, mais, depuis, l'Angleterre a déclaré qu'elle ne s'opposera pas aux progrès de la Russie dans l'Asie Centrale, pourvu qu'elle ne menace pas l'Afghanistan. On commençait à craindre une guerre, mais les esprits sont rassurés, car on sait bien que l'Angleterre trouvera le moyen de garder la paix. Quoi qu'il en soit, les Khiveses ont déjà commencé la lutte pour conserver leur indépendance ; ils se sont jetés sur les forts russes.

La Russie est dans l'inquiétude, le fils du Czar est gravement malade.

Les relations diplomatiques entre le Gouvernement Suisse et le Vatican sont rompues. La légation papale sera probablement abolie à Lucerne, le Chargé d'Affaires et les attachés ayant été rappelés.

Une dépêche de Washington au *Herald* dit qu'il est rumeur que le comte Conti, ministre italien à Washington, va être rappelé.

## NOUVELLES GÉNÉRALES.

Des trente personnes qui ont péri dans le naufrage du *Germany*, à l'embouchure de la Gironde, douze étaient des passagers. Il y avait parmi eux un Américain. Le *Germany* est un vaisseau de la ligne Allan.

Plusieurs personnes sont mortes de froid durant les derniers jours dans divers endroits des États-Unis et du Canada.

Son Hon. le maire Coursol a définitivement refusé de se laisser porter de nouveau candidat à la mairie. M. Cassidy reste seul sur les rangs ; il y a lieu de croire que l'élection se fera par acclamation.

Un droit de 10 pour cent a été imposé sur toute importation de thé et de café venant des États-Unis. Le pourcentage commencera à être en vigueur le 1er janvier.

M. Arch. Campbell a été nommé protonotaire conjointement avec MM. Fiset et Burroughs pour ce district de Québec.

**HORRIBLE MEURTRE.**—Pierre Lefebvre, qui avait été arrêté le printemps dernier pour avoir tué son petit garçon, âgé de 7 ans, et qui n'avait échappé à la peine qu'il méritait que par une informalité dans l'acte d'accusation, a plongé la localité dans la plus grande horreur en assassinant sa femme et deux enfants. Il appert que le lundi en question, Lefebvre revint ivre à la maison. Il faisait bien froid, et sa femme dormait ; Emile et Aimé étaient couchés par terre dans les bras l'un de l'autre, et seul Paul était assis au pied du lit plongé en apparence dans un sommeil profond. L'ivrogne comprit la misère de sa famille et, possédé du démon, il saisit une hache qu'il brandit dans l'air. Le premier coup s'abattit sur sa pauvre femme Marie, dont il f'acassa la tête. Enivré de sang, le monstre se retourna vers Paul, qui, heureusement, s'éveilla et pare le coup qui déjà s'abattait sur lui. Enragé de perdre sa proie, le malheureux va donner à Emile et Aimé le coup fatal qui les envoya dans l'éternité.

Le lendemain matin, les voisins étant allés à la maison de Lefebvre, trois cadavres s'offrirent à leurs regards. Paul qui avait échappé au massacre, dit que ce n'était pas son père qui avait fait cela.

La semaine dernière, un étudiant-en-droit nommé Smith, de Sarnia, étant en boisson, a jeté à la tête de sa femme une lampe allumée. L'huile enflammée mit le feu à la maison, mais on réussit à l'éteindre. Quant à la femme, elle a reçu de telles blessures qu'on désespère de la sauver.

Le grand écrivain Horace Greeley qui vient de suivre de si près sa femme au tombeau ne laisse que deux enfants dont l'aînée, âgée de 21 ans, est convertie au catholicisme. Elles héritent d'environ 100,000 piastres.

**HORRIBLE ASSASSINAT.**—On a trouvé dans un lot vacant de Washington connu sous le nom de "The Island," le cadavre d'un colporteur allemand du nom de Rogerski, qui hier avait, dit-on, \$200 sur sa personne.

On pense qu'il a été assassiné dans une maison du voisinage. Il avait le crâne brisé comme si la blessure eut été infligée avec une pique et vingt-cinq coupures dans la figure.

**PROVIDENCE.**—Mme Mary Kearney a été trouvée gelée la nuit dernière. Elle n'avait que de légers vêtements et était nue-pieds.

Nous avons raconté l'acte de barbarie commis à Québec par un Irlandais, sur sa femme et l'un de ses enfants. On sait qu'étant arrivé, un soir, de mauvaise humeur, et n'ayant pas trouvé son souper prêt, il entra dans une colère terrible, battit sa femme à coups de bâton, et ayant ensuite fait rougir un tisonnier il le lui appliqua partout sur le corps, la brûlant d'une manière horrible. Non content de cela, le monstre passa son tisonnier rougi sur la bouche d'un de ses petits enfants, âgé de trois ans, lui mit un tison dans la main et le força de la refermer et lui fit brûler aussi les pieds. Après avoir mis ou traîné sa femme à la porte de la maison où elle passa la nuit, il alla se coucher. Lorsque, le lendemain, on vit ce qui s'était passé, les femmes du quartier se munirent de cordes et se préparaient à pendre le monstre, lorsque la police arriva. On aurait dû les laisser faire. Non seulement, dans de pareils on est pour la peine de mort cas, mais on trouve que pendre de pareilles bêtes féroces, ce n'est pas assez.

**LE PROCS STOKES.**—Edward Stokes, le prévenu, a été interrogé comme témoin dans son propre cas. D'après sa déposition,

il serait entré à l'hôtel Grand Central pour y saluer une dame qu'il avait cru reconnaître à la fenêtre. Ayant vu qu'il s'était trompé, il s'en allait et avait déjà descendu en partie l'escalier des dames quand il vit entrer Fisk, qui en l'apercevant l'ajusta avec un pistolet. Stokes se jeta à gauche pour éviter le coup, et en même temps sortit de sa poche un revolver et fit feu deux fois sur Fisk qui, se retournant, laissa glisser son pistolet à terre. Stokes n'avait nullement prémédité de tuer Fisk, mais en se voyant menacé par celui-ci il prit son pistolet, l'arma et tira précipitamment sans réfléchir et sans viser. L'accusé a ajouté qu'un M. Brady l'avait prévenu de se tenir sur ses gardes, attendu que Fisk avait offert à un homme \$1,000 pour le tuer. Il avait reçu des avertissements semblables de mesdames Mansfield et Williams, qui avaient entendu Fisk menacer de tuer Stokes.

**UNE TERRIBLE SCÈNE A L'INCENDIE D'UNE MAISON A NEW-YORK.**—Au moment où l'alarme a été donnée, soixante jeunes filles employées chez Anderson, Archer et Cie. se trouvaient au 4e étage, dont on ne pouvait sortir que par un étroit escalier déjà rempli de fumée, ou par le *fire-escape* des fenêtres. Le premier mouvement des ouvrières a été de courir à l'escalier, mais en la voyant enveloppé par la fumée, elles ont retrogradés, à l'exception de deux ou trois qui, plus hardies que leurs camarades, ont bravement descendu, au risque d'être asphyxiées, et ont pu gagner la rue saines et sauvées. La terreur et la confusion s'étaient répandues parmi les autres. Elles s'étaient précipitées en désordre vers les fenêtres, que les plus agiles avaient escadées pour se réfugier sur le *fire-escape*. Mais leur position n'en était guère meilleure, car cet appareil de sauvetage était construit de la manière la plus défectueuse et n'avait pas d'échelles. Les pompiers s'empressèrent d'en appliquer contre le mur, et le policeman William Dean, dont on ne saurait trop louer le courage, le dévouement et le sang-froid, monta rapidement à l'endroit où tant de jeunes filles étaient exposées à une mort imminente, rétablit l'ordre parmi elles et procéda au sauvetage. Trois d'entre elles, malheureusement, n'ont pas été revues ; tout porte à croire que, renversées et foulées aux pieds par leurs camarades au moment de l'assaut donné aux fenêtres, elles auront été laissées à l'intérieur et dévorées par les flammes. Plusieurs se sont blessées en sautant à bas du *fire-escape*.

## STATUES COLOSSALES.

L'Écriture Sainte nous décrit le colosse que Nabuchodonosor se fit faire comme ayant 27 mètres de haut et 2 mètres 70 centimètres de large. Sémiramis, brûlant d'envie d'immortaliser sa mémoire, fit tailler au ciseau une montagne de Médie, et lui fit représenter sa propre statue, entourée de cent figures d'hommes qui lui offraient des présents. Cet ouvrage de sculpture, le plus étonnant qu'ait produit l'industrie humaine, avait jusqu'à 708 mètres de hauteur, et environ 17 kilom. de longueur.

Sésostris fit placer à Memphis, dans le temple de Vulcain, plusieurs statues monstrueuses en pierre, qui le représentaient, lui, la reine son épouse, et ses enfants, dont les unes avaient environ 15 mètres de haut, et les plus petites, guère moins de 10 mètres. Amasias fit aussi tailler, pour lui servir de sépulture, un énorme sphinx d'une seule pierre, longue de plus de 47 mètres, et haute de 20 ; la tête a 34 mètres de circonférence, chaque oreille 67 centimètres de long. Il est auprès des pyramides d'Égypte, et presque enseveli dans le sable, à l'exception du cou et de la tête. La figure de ce sphinx représente une femme jusqu'à mi-corps. Paul Lucas dit avoir vu aux environs du Nil deux statues colossales hautes de 20 mètres, et qui étaient chacune d'un seul bloc de marbre. Diodore parle d'une statue qui avait le pied long de 3 mètres 50 centimètres.

Les Grecs se sont efforcés d'imiter les Égyptiens dans ce genre ; ainsi Plin parle d'un Jupiter colossal par Lysippe, et qui avait 20 mètres de hauteur. Cette statue monstrueuse était distinguée par une singularité bien remarquable : comme elle était posée en équilibre sur le piédestal, on la remanait facilement d'une seule main, et les plus grands orages ne pouvaient la renverser, parce que l'artiste avait apposé une colonne dans un petit défilé par où il était plus nécessaire de rompre le vent. La statue de Jupiter, que Lysippe plaça dans le temple d'Olympie, fut regardée comme un chef-d'œuvre. Ce dieu avait une taille si prodigieuse, qu'il n'aurait pu se tenir debout dans le temple.

Le fameux colosse de Rhodes, dont le lecteur a lu la description dans *L'Opinion Publique* du 5 décembre, page 579, avait 35 mètres, et selon quelques auteurs, 40 mètres de haut. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était d'une taille si démesurée qu'aucun homme ne pouvait embrasser son pouce, et que ses doigts étaient plus gros qu'une statue de grandeur naturelle. On croit généralement qu'il était posé à l'entrée du port de Rhodes.

Ce fameux colosse fut achevé entièrement l'an 278 avant N.-S.-J.-C. Il ne resta debout qu'environ 56 ans. Quoique brisé et couché dans la poussière, dit Plin, on est encore saisi d'étonnement en voyant ses membres épars qui semblent de vastes cavernes, et dans lesquelles on aperçoit des pierres prodigieuses dont l'intérieur du colosse avait été rempli, afin de le rendre plus ferme dans sa position.

Triste monument de l'orgueil et de la faiblesse humaine, le fameux colosse resta près de neuf siècles enseveli sous l'herbe. Ce fut en 64 que le sixième calife Moawiah, s'étant emparé de l'île de Rhodes, résolut de faire emporter les débris auxquelles l'avidité n'avait point encore osé toucher. Un juif extrêmement riche se présenta aussitôt pour traiter avec ce prince, et vit qu'il pourrait gagner des sommes immenses dans Alexandrie, en revendant le bronze et le fer qui composaient l'énorme statue. Il en eut de quoi charger 900 chariots.

Les braves Gaulois étaient fort curieux des colosses. Plin rapporte qu'en une ville d'Auvergne on voyait une statue colossale de Mercure, à laquelle Zénodore travailla dix ans, et qui avait 400 pieds de haut. On découvrit à Bourges, en 1670, un Hercule de pierre dont la taille était si énorme qu'on ne l'a point tiré de terre, parce qu'il paraît que la dépense serait trop considérable.

## NOS GRAVURES.

LA CHASSE AU CERF.

Tous nos lecteurs connaissent comment se fait cette chasse. Il y a la chasse à courre et la chasse à l'affût. Dans la première, le cerf est lancé, dans l'autre il est guetté. C'est une chasse recherchée, une chasse royale.

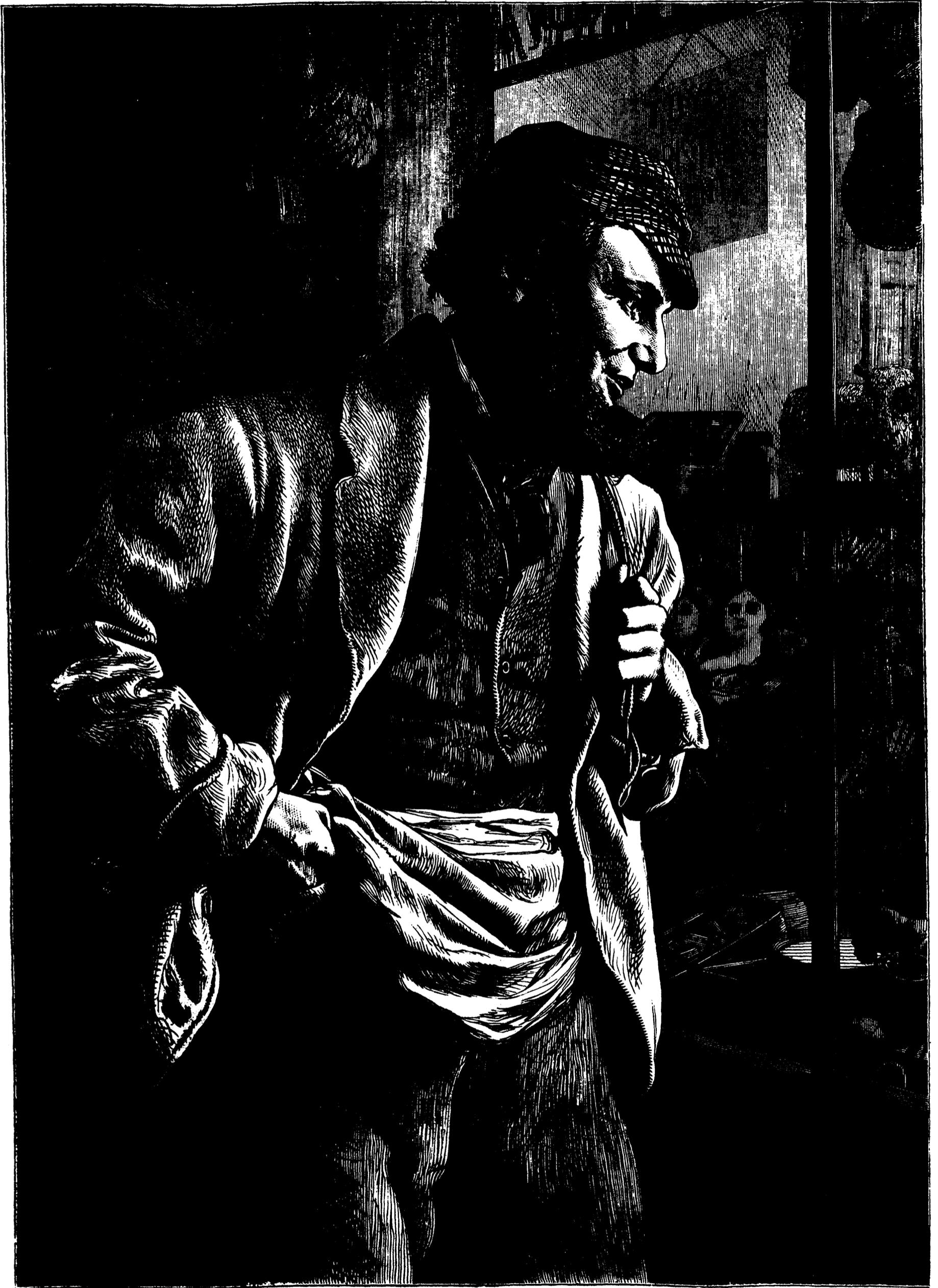


Mr. JOSEPH PAPINEAU, PÈRE DE L'ORATEUR.



LA CHASSE AU CERF DANS LES FORETS CANADIENNES.—LES CHIENS LANCÉS DANS LE TAILLIS.





"LA SAISON DES ETRENNES."

## AVIS.

Comme nous l'avons annoncé dans notre avant-dernier numéro, les primes ont été expédiées à tous nos agents. Les abonnés qui y ont droit pourront les réclamer.

Les abonnés des localités où nous n'avons pas d'agences encore recevront leurs primes par la poste.

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 2 JANVIER, 1873.

## NOTRE PRIME.

Nous aurions aimé à reproduire quelques-unes des louanges qu'on fait à M. Desbarats, au sujet de la prime qu'il donne, cette année, aux abonnés de *L'Opinion Publique*, mais l'espace manque. On admet que nous avons raison de dire que cette gravure seule valait le prix de l'abonnement.

JEAN BELLEVUE,  
AGRICULTEUR.

Nous promettons en fondant *L'Opinion*, il y a déjà trois ans, de nous occuper tout particulièrement des réformes si nombreuses et si urgentes à opérer dans notre système agricole. Cette promesse n'a pu être tenue que fort imparfaitement. Mille circonstances diverses nous ont rendu cette tâche difficile.

Le plus grand obstacle sur la voie, c'était l'homme, l'homme compétent et spécial, qui sût ce que doit être l'agriculture en ce pays, qui connût le personnel sur lequel il fallait agir et la méthode convenable pour arriver au résultat si désirable; un homme plus capable d'applications pratiques, appropriées à l'état de notre sol et aux fortunes ordinaires, que de divaguer sur de belles théories impossibles à l'aide de phrases stéréotypées; un homme de faits et non d'utopies. Nous avons trouvé cet homme. Un agronome distingué, dont le savoir a subi l'épreuve de l'expérience quotidienne, fera désormais la causerie hebdomadaire sur l'agriculture dans *"L'Opinion Publique"*. On trouvera plus loin le premier article de "Jean Bellevue, agriculteur," pseudonyme derrière lequel veut se cacher notre collaborateur, que nous avons réussi à attacher à la rédaction de *"L'Opinion"* pour la spécialité agricole.

La nombreuse et respectable classe des cultivateurs forme le tronc du grand arbre social: les autres professions n'en sont que les branches, les rameaux. Si le tronc et les racines sèchent, dépérissent, le reste suit la même décadence et tout s'en va: la société tombe. C'est le tronc, ce sont les racines qu'il faut particulièrement soigner et arroser. C'est précisément cela que l'on a le plus négligé en Canada. Il faut revenir, on revient de cette fatale erreur. *"L'Opinion Publique"* est fière d'avoir contribué quelque peu à cette réaction. Reconnaisante de l'encouragement qu'elle a reçu du public et des cultivateurs, elle veut aujourd'hui aller plus loin et plaider spécialement la cause de la plus importante classe de la société. "Jean Bellevue, agriculteur," a entrepris cette noble tâche, et son article d'introduction prouve qu'il connaît le métier et qu'il sera par excellence *"The right man in the right place."*

J. A. MOUSSEAU.

## LES METIS.

Les métis veulent qu'on accorde l'amnistie à Riel et aux autres insurgés de 1869, suivant la promesse qui en a été faite, lorsqu'ils ont consenti à mettre bas les armes. Le *Mail*, l'organe de Sir John, conseille à Riel de se livrer à la justice et de subir son procès, laissant à entendre que le gouvernement fédéral lui ferait grâce, s'il était condamné. Mais les métis préfèrent s'en tenir aux promesses qu'on leur aurait faites.

Mais, est-ce qu'on trouverait à la Rivière-Rouge un jury pour condamner Riel? Ceux qui savent comment le jury peut être composé, doivent savoir quelle serait le verdict de ce jury. Il est bien évident que Riel ne peut s'exposer à avoir un jury anglais.

## LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA.

La Chambre de Commerce du Canada doit se réunir à Ottawa, le 15 janvier prochain.

Nous voyons avec plaisir que plusieurs chambres de commerce canadiennes ont chargé leurs délégués d'agiter la question du tarif dans le bon sens, le sens de la protection. Si les Bas-Canadiens ne comprennent pas que c'est à eux de soulever cette question, tant pis pour eux, s'ils ne prospèrent pas!

Il sera aussi question d'un traité de réciprocité avec les Etats-Unis et de plusieurs autres questions des plus importantes. Puissent nos compatriotes représenter dignement les intérêts canadiens!

## L'ADRESSE DES PORTEURS.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la magnifique poésie que M. Fréchette a bien voulu faire pour les porteurs de notre journal. Nous ne craignons pas de dire que ces vers seraient dignes de figurer dans les recueils des meilleurs poètes français.

Montréal apprenait avec douleur, samedi soir, que M. le grand-vicaire Truteau venait de mourir. Il était âgé de soixante-et-quatre ans. C'est aujourd'hui même, jeudi, que ses funérailles doivent avoir lieu.

## RÉPONSES A NOS CORRESPONDANTS.

PLUSIEURS ABONNÉS DE QUÉBEC.—Votre demande est accordée. La gravure que vous mentionnez paraîtra dans *L'Opinion Publique* du 9 janvier.

## AGRICULTURE.

## CAUSERIES.

Me rendant en ce moment à la bienveillante invitation qui m'est faite de publier une série d'articles sur l'agriculture, je sens l'obligation de m'excuser d'avance auprès des lecteurs habitués à savourer, chaque semaine, des pages où brille un talent que les muses m'ont impitoyablement refusé. Toutefois comme j'ai lieu de croire que l'excellence de mon but rachètera les vices qui pourraient se glisser non seulement dans la forme, mais même dans la substance de mes écrits, je serai court dans mon préambule et je me contenterai d'emprunter les paroles d'un jeune homme écrivant, il y a deux ans, sur un sujet analogue à celui que j'aborde aujourd'hui:

"Cet ouvrage a été écrit sans prétention au mérite littéraire; nous aimons à en prévenir de suite ceux qui entreprendraient de le lire pour y trouver des figures de rhétorique, des idées ou des expressions recherchées. Et, comme nous nous adressons autant, et peut-être plus, aux personnes peu lettrées qu'aux gens bien instruits, nous tâcherons, avant tout, de faire en sorte que chaque phrase et chaque mot soient bien compris, au risque souvent de sacrifier le style et l'élégance. Tout ce que nous voulons, c'est de rendre quelque service à la cause sacrée de la colonisation et si le moindre résultat pratique couronnait nos faibles efforts, nous en serions mille fois plus heureux que si nous avions provoqué, par une production plus parfaite, les éloges de tous les critiques."

L'agriculture est en souffrance dans notre province: la gêne, pour ne pas dire la misère, règne dans nos belles campagnes; la fleur de la nation quitte le sol natal pour aller chercher du pain à l'étranger: voilà la formule des lamentations qu'on entend répéter tous les jours depuis plusieurs années, et que nous entendons encore malheureusement trop longtemps, car la crise que nous subissons est loin de toucher à sa fin. Ce n'est pas lorsqu'une maladie s'est développée durant des années, qu'elle a été négligée d'une manière alarmante, qu'on peut la guérir tout à coup. Cette crise que nous traversons, elle dure depuis un demi-siècle; elle a été amenée non-seulement par l'ignorance et la routine, mais par un ensemble de défauts, un concours d'abus qui dominent chez nos compatriotes et qui semblent nous tenir dans une condition d'infériorité sous le rapport de la vie pratique.

Nos ancêtres en défrichant la forêt vierge se trouvaient en face d'un sol extrêmement riche qui produisait les moissons les plus épuisantes avec un rendement sans égal; ce fut cette fertilité qui dut influencer beaucoup pour amener ce vice capital dans notre culture, cet usage désastreux de semer grains sur grains et de refuser à la terre le repos indispensable. Un luxe ridiculement déplacé, l'usage qui ne fut bien souvent que la conséquence du luxe, le manque de calcul, voilà, entre autres, les causes qui, jointes à ce qu'on est convenu d'appeler la routine, ont créé l'état de choses actuel.

Toutefois si le mal est trop invétéré et qu'il doive forcément durer encore, il ne s'en suit pas qu'il faille désespérer; au contraire nous voyons plus que jamais les symptômes d'une réaction certaine. L'instruction, en se développant parmi la classe agricole, y fait naître des idées plus larges. Le cultivateur qui lit et observe finit par découvrir que si sa ferme ne le paie pas, il doit s'en prendre surtout à lui-même; et au lieu de jeter la faute sur le climat, sur la situation des affaires, il l'attribue à sa propre conduite, et de là à devenir un homme de progrès, il n'a plus qu'un pas à faire.

C'est donc un noble devoir pour la presse canadienne-française de s'occuper d'agriculture. Tâchons de faire lire le cultivateur et lui faire lire des choses utiles au point de vue de son art; tâchons de lui prouver par des exemples et des raisonnements, à la fois justes et clairs, qu'il est l'auteur de ses propres maux, et vite on verra disparaître ses préjugés.

Je sais qu'un des principaux préjugés qu'on reproche à la classe agricole c'est d'être prévenue contre les écrits ayant trait à l'agriculture; c'est cependant celui qui doit être le plus excusé.

Parmi les personnes dévouées qui ont consacré leur plume à la cause agricole, peut-être y en a-t-il qui ont condamné le cultivateur trop vite et avant même de s'être fait comprendre de lui.

Pour mettre le cultivateur en demeure de suivre la voie du progrès qu'on lui trace, il faut non-seulement consulter les moyens dont il peut disposer pour exécuter les conseils qu'on lui donne; mais encore il faut se mettre à sa portée, parler en quelque sorte son langage, raisonner à sa manière et répondre

à ses objections par des idées et des expressions qui lui soient familières. Mais pour cela il faudrait emprunter presque continuellement la parole d'un de ces cultivateurs instruits et expérimentés, comme il en existe heureusement un assez grand nombre dans nos campagnes, et comme il m'a souvent été donné d'en rencontrer moi-même.

A part les notions de routine, ce que je sais en agriculture, je l'ai appris principalement dans mes relations avec des cultivateurs plus avancés que moi. J'ai toujours autant profité d'une conversation avec un agriculteur d'expérience, que de l'étude des ouvrages les plus pratiques.

C'est l'écho de quelques-unes de ces conversations que je veux communiquer à ceux qui, comme moi, font de l'agriculture la base de leur avenir.

JEAN BELLEVUE,  
Agriculteur.

La ménagerie de Barnum a brûlé, la semaine dernière, pour la troisième fois. Cette fois encore, cet incendie a été accompagné de scènes terribles. Quand le surveillant vit qu'il ne pourrait éteindre les flammes il essaya de sauver quelques-uns des animaux les moins dangereux.

"Il ouvrit la porte de la cage des girafes, mais celles-ci, effrayées par la fumée, refusèrent de sortir et furent promptement asphyxiées. L'éléphant Jeannette et le petit éléphant Gypsy, beaucoup plus perspicaces que les girafes, s'empressèrent de profiter de l'occasion qui leur était offerte de ne pas brûler vifs. Ces deux animaux, joints à deux chameaux qu'on a eu toutes les peines du monde à faire sortir, sont tout ce qui reste de la ménagerie. Un autre éléphant, d'énorme stature, a résisté à tous les efforts de son cornac et est mort au milieu des flammes.

Les rugissements des lions, des tigres, des panthères, les cris divers de toutes sortes d'autres bêtes sauvages, ajoutaient à l'effroi de cette scène de désolation."

M. Barnum voulant remonter sa ménagerie recevra des souscriptions. Avis aux personnes intéressées; c'est une bonne occasion de se placer.

On commence à s'occuper de trouver un successeur à Sir George qui ne peut revenir en Canada pour la prochaine session. La *Minerve* a déjà indiqué M. Langevin. Qui remplacera alors M. Langevin et M. Chapais? Dans tous les cas on peut s'attendre à des changements importants dans les deux gouvernements local et fédéral.

On a joué, ces jours derniers, à Québec, une comédie qui a eu un grand succès, dit-on. Cette comédie, brodée sur des scènes électorales, a été faite par M. Jacques Auger, dont le talent littéraire est bien connu.

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

## SÉANCE DU 23.

Il était dit que les séances de la chambre seraient épuisées jusqu'à la fin.

Lundi, 23 décembre, était le jour fixé pour l'élection du comté de Montmorency, élection rendue nécessaire par la démission de M. Cauchon. M. Cauchon se présentait de nouveau, comme il l'avait promis, et il devait avoir pour adversaire, M. Ferdinand Lefrançois. Mais M. Cauchon fut déclaré élu, l'officier-rapporteur, M. Gosselin ayant refusé, dit-on, d'accorder un pôle à ceux qui le demandaient pour M. Lefrançois.

M. CAUCHON ayant pris son siège, dans l'après-midi même, la séance suivante eut lieu.

M. JOLY se leva sur une question d'ordre. Il fit une pétition de F. X. Garnéau et deux autres personnes du comté de Montmorency, se plaignant qu'à la nomination du comté aujourd'hui, on a proposé un opposant à M. Cauchon, M. Ferdinand Lefrançois, et qu'on a demandé un poll, mais que l'officier-rapporteur a refusé de l'accorder.

Dans cette pétition l'officier-rapporteur est accusé de partialité et de s'être laissé corrompre. Puis il demande que cette pétition soit immédiatement reçue et renvoyée au comité des privilèges et élections.

M. GÉRIN dit que l'on doit suivre, en ce cas, la règle ordinaire et arriver au but par une pétition d'élection. M. GÉRIN ajoute, de plus, que la pétition contient bien des mensonges.

M. JOLY répond qu'il ne s'agit pas de la conduite et de la position de M. Cauchon comme membre, mais de l'acte de l'officier-rapporteur qui a refusé un poll.

Une voix dans les galeries.—C'est faux!

M. CAUCHON.—Comme la chose ne regarde que l'officier-rapporteur je me sens libre de parler. Je ne vois pas pourquoi tant de précipitation dans cette question, lorsque ceux qui peuvent se plaindre ont quatorze jours pour le faire, suivant la loi, et qu'une enquête devant le comité des élections, où seraient entendus un grand nombre de témoins, serait actuellement impossible. Par la requête électorale, tous les faits de l'élection devront nécessairement se produire et si réellement l'officier-rapporteur n'a pas donné un poll, quand il aurait dû le donner, d'abord l'élection serait nulle et ensuite le comité ferait ce que tout comité électoral fait en pareil cas, mettre devant la chambre les faits prouvés et provoquer son action. C'est la ligne de conduite que l'on suivrait si l'on n'était pas animé d'un autre sentiment que celui de l'intérêt public et de la dignité de la Chambre.

M. JOLY.—Je nie d'être animé de sentiments d'hostilité envers M. Cauchon. Je n'ai agi que pour accomplir un devoir solennel, croyant que M. Cauchon occupait un siège en violation de la loi, et voulant sauver l'honneur et l'indépendance du parlement sérieusement compromis en ce cas. J'ai senti que je n'avais pas d'autre alternative à prendre que de faire disparaître le scandale. Le gouvernement, en l'appuyant, a tenu une conduite très-repréhensible. Je n'ai jamais eu de discussion personnelle avec M. Cauchon et n'ai voulu qu'empêcher notre gouvernement de dégénérer en ce que les Américains appellent un *ring* de spéculateurs déterminés à s'enrichir aux dépens du public, sans s'occuper des moyens. Le gouvernement a été obligé de forcer M. Cauchon de résigner.

M. CAUCHON.—L'honorable député prétend qu'il n'est animé à mon égard d'aucun mauvais sentiment, et qu'il n'a voulu,

dans cette circonstance, que sauver l'honneur et la dignité de la Chambre. S'il en est ainsi pourquoi a-t-il commencé ses attaques personnelles dès les premiers jours (1867) où nous siégeons ici, sous la nouvelle constitution, à moins qu'étant intellectuellement faible il ait senti le besoin de s'attaquer à un homme pour se poser et se placer ainsi à un niveau qui n'était pas le sien.

Le témoignage qui a été donné devant le comité des privilèges n'a aucune valeur quelconque, et ne tiendrait pas deux secondes devant un tribunal judiciaire : il est contradictoire et insuffisant. Cependant, comme la Chambre semblait être différemment impressionnée, j'ai respecté ses scrupules et j'ai résigné mon siège. Mais, en supposant que le témoignage fut ce qu'il n'est pas, et que j'ai eu, indirectement, à une certaine époque, des intérêts dans l'Asile de Beauport, serait-ce cela, un acte déshonorant, et en quoi donc le serait-il ? J'aurais tout au plus violé la loi et j'en aurais subi les conséquences. Y a-t-il un homme, dans cette Chambre, supposant toujours le cas vrai, qui peut dire que j'ai fait payer au pays plus qu'il n'aurait payé à un autre, lorsque le contrat qui n'était pas mon fait, existait longtemps auparavant ? Est-ce bien à vous de parler de l'intérêt public, vous qui votiez, l'autre jour, une somme bien autrement considérable, en faveur d'une autre institution, placée dans de bien meilleures conditions de se soutenir elle-même ? Si donc, il est vrai que j'ai reçu moins, pour faire plus, comment osez-vous m'accuser et dire que vous avez bien agi, en votant plus pour obtenir moins ? Ne nous parlez plus de votre amour de l'intérêt public et de votre honorabilité.

Vous dites que vous n'avez rien de personnel ; alors pourquoi m'avez-vous choisi comme une victime entre d'autres placés, sous ce rapport, dans des conditions pires que la mienne dans cette Chambre et dans l'autre, et pourquoi n'avez-vous pas étendu jusqu'à eux votre amour pour l'honneur, la dignité et l'indépendance de cette Chambre ?

M. JOLY — Qui sont-ils ?

M. CAUCHON — L'hon. député les connaît tout aussi bien que moi et en s'attaquant uniquement à moi il donne la preuve du sentiment personnel qui l'anime.

M. CHAPLEAU s'objecte à la réception de la requête et elle est remise à aujourd'hui.

M. HOLTON fait observer que le député de Montmorency a été admis en Chambre sous le simple certificat de l'officier rapporteur et il espère que cela ne sera pas considéré comme un précédent.

MM. CAUCHON, BILLINGHAM, GRIN et CHAPLEAU soutiennent à l'aide de précédents, que le certificat de l'officier-rapporteur suffit.

Enfin M. CHAUVEAU présente une motion semblable à une autre offerte, dans la Chambre des Communes, dans le cas de M. Oliver, pour déclarer que cela ne serait pas regardé comme un précédent.

M. CAUCHON, tout en disant qu'il ne fera pas d'opposition à la motion, déclare qu'il la regarde comme un acte de faiblesse, puisqu'elle est parfaitement inutile.

L'officier-rapporteur de Montmorency devra comparaître devant la Chambre à la prochaine session. Inutile de dire que ce nouvel incident a causé beaucoup d'émoi dans le monde politique.

Le parlement a été prorogé, le 24, la veille de Noël. Les principaux bills adoptés et sanctionnés pendant cette session sont les suivants :

Acte accordant les Registres de l'état civil à tout prêtre autorisé par l'évêque à célébrer, il n'importe sous quel titre d'institution, les mariages, baptêmes ou obsèques des ouailles confiées à ses soins par l'Ordinaire.

Acte pour amender l'acte pour assurer l'indépendance de la législature de la province.

C'est le bill de M. BACHAUD que le gouvernement ne put faire rejeter et qui rend inéligible toute personne recevant un salaire temporaire ou permanent du gouvernement.

Acte pour pourvoir à la décision des élections contestées par les juges, et pour pourvoir aux moyens de prévenir la corruption électorale.

Acte pour confirmer certains emprunts d'argent par le gouvernement, pour venir en aide aux colons des comtés de Chicoutimi et de Charlevoix.

Acte pour faire de nouvelles dispositions relativement à la vente des bois et forêts.

Acte pour amender la loi concernant la juridiction de trois juges de la Cour Supérieure en Révision.

Acte pour amender l'acte de licences de Québec.

Acte pour amender les lois concernant l'administration des terres de la Couronne.

Acte pour amender l'acte intitulé : " Acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, et pour former une Chambre des arts et manufactures.

## UN HORRIBLE MASSACRE.

NOUVELLE.—EN UN SEUL CHAPITRE.

Mon aversion a toujours été grande pour les articles de journaux où l'on se complait à décrire longuement des assassinats par le fer ou le poison, des vols audacieux et une foule d'autres crimes où se vautre tous les jours la pauvre espèce humaine. Si j'étais directeur d'un journal tout-à-fait indépendant, je bannirais ces récits de mon programme. Les finances de mon administration en souffriraient probablement, car le public habitué à cette marchandise hautement épicée irait chercher ailleurs ce qu'il ne trouverait point chez moi ; mais j'en croirais avoir fait une action assez bonne ; j'en accomplis d'ordinaire si peu, que dis-je ? je n'en ai peut-être pas une à mon crédit là-haut !

Mais que de gens meilleurs que moi ! Et de ce nombre sont les libraires du Canada.

Il y a quelques années, plusieurs de ces messieurs vendaient une foule de publications américaines illustrées, entièrement remplies de récits atroces et de gravures plus infâmes encore. Un de ces journaux s'appelait la *Police Gazette* ; huit pages, quelquefois douze ou seize quand le crime donnait ; en outre, dix ou douze gravures où l'on voyait des femmes et des jeunes filles baignées dans leur sang, des enfants jetés par la fenêtre ou dans des fournaies, des messieurs, très-bien mis, ma foi, se coupant la gorge avec un rasoir de Sheffield ou se logant quelques balles dans la tête au moyen d'un revolver de Colt. En un mot, — pour me servir d'une expression d'Alphonse Karr, — une description, toujours hebdomadaire et toujours complète, des moyens les plus récents, les mieux brevetés

pour "enfoncer des choses rondes et pointues dans son propre corps ou dans ceux de ses semblables."

Je conserve, dans mon livre de notes, l'adresse du bureau de la *Police Gazette*, à seule fin, quand j'irai à New-York, d'éviter, du plus loin possible, l'approche du dit bureau et le commerce des rédacteurs de ce journal, lesquels je me figure être des ogres d'une nouvelle espèce, dont j'ai rêvé parfois lorsque j'avais dîné trop tard, et qui doivent être souverainement dangereux.

R'venons aux libraires canadiens, hommes aimables et noirement inoffensifs. Je disais donc qu'ils méritent une bonne note pour avoir banni ces horreurs de leurs vitrines et de leurs comptoirs, il y a de cela cinq ou six ans.

Mais hélas ! je suis homme, et à l'instar de tant d'autres, je profite quelquefois de l'usage si bien mis en pratique par les publicistes de plus d'une espèce : "Faites ce que je dis, et non ce que je fais."

Où, puisqu'il faut que je l'avoue, je viens raconter ici les détails d'un horrible massacre. Je cède aux goûts de mes contemporains ; que la peine en retombe sur les enfants du siècle !

Nous sommes au second étage de la maison No. 3, rue B. . . . en la cité de X. . . . Entrons dans cette grande chambre aux murs blanchis et dont le plancher est entièrement nu. Rangés le long des murs, voici quelques malles et un grand coffre, seuls meubles de l'appartement et impassibles témoins de l'affreux spectacle que j'essaie de décrire.

Sur le coffre, une toute jeune fille est étendue sans vie ; la tête est à moitié séparée du tronc, une des jambes a été arrachée et les deux bras sont rompus au coude. Les vêtements de la victime sont épars dans la chambre.

Plus loin, un enfant, un bébé de quelques mois, est étendu la face contre le plancher. Je le soulève avec précaution. Son petit nez a été écrasé dans la chute et ses joues roses portent les traces de contusions violentes et barbares. Son vêtement est déchiré, et on lui a plongé à diverses reprises, un instrument tranchant dans la poitrine.

Une des malles est entr'ouverte et, dans l'entrebâillement, apparaît un objet que je ne défiais pas bien. J'ouvre la malle, et, sur un tas de vieux habits, j'aperçois les restes inanimés d'un petit chien blanc : le museau est horriblement broyé, les oreilles ont été arrachées et trois pattes brisées, on dirait avec une barre de fer. Ses yeux livides semblent encore jeter sur moi des regards suppliants. Gardien fidèle, il aurait sans doute trahi les meurtriers et ils l'ont massacré !

Mais en me détournant, j'aperçois bien autre chose : dans un coin de la chambre, un sauvage est debout, muet, impassible. Il porte son costume d'hiver ; dans la main droite, il tient un de ces petits couteaux de chasse dont les indigènes savent, au besoin, faire une arme si terrible. Il semble me menacer de son couteau. Je l'avoue humblement, il ne m'intimide pas.

— "Misérable ! lui criai-je de toutes mes forces, quel détestable Manitou a pu te conseiller tant de crimes odieux ! — ces mots ne semblent pas l'ébranler ; il me regarde toujours d'un air calme et presque souriant.

Cette fois, je m'anime : "Iroquois, Huron, Vandale, qui que tu sois, horrible meurtrier, ne crois point un seul instant que tes forfaits resteront impunis ! Tu vas bientôt en recevoir le juste châtement !"

Plus je m'animais, plus le Huron (car c'en était un,) restait immobile et comme satisfait de lui-même.

Je m'approche. . . ce n'était qu'un cadavre ! Je restai atterré ! mais, au plus profond de ma rêverie, j'entends de joyeux éclats de rire dans le passage et, un instant après, deux petites filles aux cheveux blonds se jetaient dans mes bras.

— "Papa, me dirent-elles, tu sais bien que tous nos vieux joujoux, — cette énorme poupée, ce bébé, cet affreux petit chien et le grand sauvage, — tu sais qu'ils ne sont plus bon à rien. Aussi nous les avons "battus" comme il faut. C'est demain ta fête, tu nous en donneras d'autres ? Moi, je veux une poupée qui parle. Moi, un grand, grand cheval. . . ." Et mes fillettes de caqueter, sans interruption pendant un quart d'heure. J'étais dans la chambre où elles prennent leurs bruyantes récréations. Enfin je pus placer un mot :

— "Oui, mes enfants, Noël est le jour de ma fête, et ce soir vous aurez d'autres joujoux."

Le soir même j'acquittai ma dette.

Les enfants sont des créanciers impitoyables.

EMM B. DE ST. AUBIN.

Décembre 1872.

## VARIÉTÉS.

ANECDOTE.

Un jeune cavalier, qui faisait l'homme important, alla un jour visiter en bonne compagnie une magnifique cathédrale. Il s'y trouvait, entre autres, une tombe remarquable, sur laquelle était inscrite l'épithète suivante : — *Hic jacet mortalium honor, decus pacis et amor, belli tremor*, etc. R. I. P. . . . La curiosité des dames le porta à demander au cavalier qui les accompagnait, l'explication de cette épithète, qui les intriguait vivement. Le cavalier, qui ne savait pas un mot de latin, et ne voulant pas le laisser voir, aurait voulu se dispenser d'expliquer ce qu'il n'entendait pas. Il eut beau s'en défendre, sous différents prétextes, il ne put reculer. Il se mit donc à examiner l'épithète, se recueillit un moment, et puis leur dit : "Mesdames, cette épithète très-ancienne, est gravée sur la pierre en langue morte ; elle est déjà un peu affaiblie, cependant, j'espère en venir à bout.

D'abord voyez : *Hic jacet*. — *Hic jacet*, veut dire sans contredit : Il jaisait. C'était probablement un bavard, l'inscription n'a pas dû le taire ; on ne doit que la vérité aux morts. Il jaisait donc beaucoup. Poursuivons : *Mortalium*. — *Mortalium*. Mort : Lyon ; il est mort à Lyon. On ne dit pas si c'était sa patrie. — *Honor*. — au Nord, c'est très bien, il est mort au nord. Il n'y a pas là de contradiction il est mort à Lyon, au Nord. Plus loin — *Decus pacis*. — O parbleu oui ! d'écus pas six ; il n'avait pas six écus. — *Et amor*. — *Et amor* : oui étant mort, il ne possédait pas six écus vaillant : Oh le pauvre diable ! Enfin. — *Belli tremor*. — *Belli tremor*. Je le crois, le bêtire est mort. Voilà, certes une injure dictée du faiseur d'épithète par les héritiers avides, qui n'ont pas même six écus du pauvre hère. Peut-être aussi, le poète l'a-t-il maltraité, parce qu'il n'avait pas laissé de quoi le payer grassement.

Voilà cependant comme se font les réputations ; quelques écus de plus et le personnage était un saint ; tandis qu'il passe maintenant pour un bêtire, un bavard : ainsi va le monde."

— Et ces trois lettres donc, Monsieur, R. I. P., que signifient-elles ? — Ces trois lettres sont les initiales des trois mots sui-

vants : *Raillours, Impertinents, Passez*. On se doutait que l'on jaserait beaucoup sur le défunt, et son épithète ; alors on envoya promener les critiques déplaissantes." Le cavalier se tira ainsi d'embaras et appréta à ces dames à gloser sur le défunt.

Wm. Tood cherchait dès son jeune âge à imiter le vol des oiseaux. Traité de fou par son maître, qui était mécanicien à Philadelphie, celui-ci le renvoya. Il dut se retirer humilié, mais non convaincu de l'inutilité de ses efforts.

La perte de sa place ne fut pas son seul chagrin, car il dut aussi abandonner en même temps ses espérances les plus chères, ayant songé à épouser la fille de son patron.

Un jour, les affiches invitèrent à un spectacle extraordinaire ; c'était l'annonce de la découverte de l'art de voyager dans les airs et l'expérience qui devait la couronner ; le voyage aérien de Philadelphie à New-York, exécuté par William Tood !

Tous les habitants de la ville et des environs se trouvèrent au rendez-vous. Ses amis se pressèrent dans l'enceinte, résolus de le garantir contre les insultes des spectateurs, dont la plupart croyaient à une mystification.

Tood se présenta à l'heure désignée. Sa pâleur extraordinaire le fit remarquer ; il était couvert d'un long manteau qu'il déposa.

On distinguait alors deux ailes fixées aux épaules et reliées avec des fils de fer à une espèce de cuirasse adaptée à tout le haut du corps. Dès qu'il pressa un des côtés de ce corset, les ailes se déployèrent ; ensuite, au moyen de ressorts, il abaissa des contrepoids destinés à maintenir son corps dans une légèreté verticale. Pour diminuer la surface du haut de sa tête, il portait un casque se terminant en bec d'aigle.

En présence de la foule il essaya ses divers mécanismes, et voyant qu'ils fonctionnaient bien, il alla embrasser ses amis.

Le plus grand silence régna ; il ne fut interrompu que par un cri terrible poussé par la fiancée de William, qui s'étant échappée de la maison paternelle, était venue lui faire un éternel adieu. Mais ce cri de désespoir fut couvert par un cri d'enthousiasme, car, dans ce moment, le hardi aéronaute donna quelques coups d'ailes et s'éleva à une hauteur de près de 100 mètres.

Alors il s'arrêta, et sans difficulté, sans efforts apparents, il passa de la position verticale à la position horizontale, et s'éleva avec une rapidité telle qu'on le perdit bientôt de vue dans la direction de New-York.

Quelque temps après on retrouva dans une forêt son cadavre à moitié dévoré par les loups.

On remarqua dans sa tête le trou fait par une balle de fusil, et on apprit qu'un chasseur ayant aperçu à l'entrée de la nuit, une masse noir voltigeant au sommet d'un arbre, qu'il prit à cause de la grande obscurité, pour un oiseau gigantesque, — l'avait abattu d'un coup de feu.

On ne retrouvera pas de traces de cette merveilleuse invention. L'appareil fut brisé au point qu'on n'en put reconnaître le système. Les journaux américains qui en ont fait le récit au commencement de ce siècle, ajoutèrent que la fiancée de William Tood devint folle, et que le père de cette dernière, accablé de remords, succomba bientôt au chagrin !

TABLEAU DES PÈRES DU CONCILE ŒCUMÉNIQUE DU VATICAN. — M. Desmarais, artiste photographe, vient de mettre en vente à ses ateliers, Quarré Chaboulez, en cette ville, ce Tableau qui contient une collection complète et authentique de tous les vénérables Prélats qui ont assisté au dernier Concile Œcuménique. Cette collection qui comprend 731 portraits rendus avec fidélité et une perfection étonnante, est en deux tableaux. Prix des deux, \$5.00

M. Desmarais a encore quelques exemplaires du tableau contenant les photographies de tous les membres du clergé catholique du Diocèse de Montréal. Prix \$3.00 Ces deux collections précieuses devraient se trouver dans toutes les familles catholiques du pays. 3-47-1

TRÈS-JOLI. — Gentil petit flacon vermeil, diaphane, qui jette des senteurs et qui séduit l'odorat avant de charmer la vue. Aux frais sourires des deux vignettes dont les dents blanches éclatent sur tes joyeuses façades, on le voit, tu es plein de promesses accomplies, et tu en réserves encore d'innombrables à remplir.

Ami des femmes, tu caresses leurs lèvres humides et tu flottes parmi les perles de leur bouche comme la rosée au sein des fleurs. Tu les rends belles et tu leur donnes la fraîcheur qui est la jeunesse éternelle ; tu appelles à toi et tu ornes tous les sourires, tu es la grâce, la joie, l'orgueil et l'espoir de la beauté. En te goûtant, on sent les odorantes voluptés de l'ambroisie, et le parfum que tu laisses est comme un baiser qui s'attache à une lèvre avide.

Délicieux Philodonte, souvenir du nectare, souffle échappé des parfums de la rose, va, parcours l'univers, répands-toi sur les milliers de bouches qui l'ignorent et rends aux dents dédaignées leur émail flétri.

Que de conquêtes tu vas faire cet hiver parmi les jeunes femmes qui attendent avec impatience pour te faire jaillir de ta prison de cristal ! Que de conquêtes tu vas faire parmi tant de jeunes filles qui te devront la moitié de leurs charmes ! Combien tu vas en faire surtout parmi les tendres amoureux qui pourrout, désormais, grâce à toi, exhaler impunément leurs soupirs !

Tu auras rendu tout le monde supportable et ce sera une risée générale pour montrer ses dents. . . . Et son inventeur, le Dr. Pourtier, ne s'en fâchera pas.

On croyait depuis longtemps le *Philodonte* disparu, et les femmes éplorées, les amoureux au désespoir, les gourmets à moitié édentés, ne savaient plus comment ouvrir la bouche. Le *Philodonte* n'était plus, et avec lui avait fui le sourire émaillé, le rire aux blanches dents. Mais le *Philodonte* est comme le Phoenix, il renaît de ses cendres. Il reparait comme toutes les belles choses, plus florissant, plus indispensable que jamais. O vous, jeunes femmes qui n'osiez plus rire de peur de montrer la décadence de cette rangée de perles que vous aviez faites le *Philodonte*, vous gastronomes intrépides, qui n'aviez plus confiance dans la dureté de vos canines, rassurez-vous, le *Philodonte* vous revient comme un ami sûr : il va de nouveau caresser vos gencives impatientes, et vous prodiguer ses parfums.

Le voilà, le voilà, demandez-le, il est à vous, désormais inépuisable, rien ne l'arrêtera dans la voie brillante que lui a faite la renommée.

Retournez-le demander aux mille pharmaciens qui se désolaient de ne plus le voir sur leurs tablettes, et vous le retrouverez ou il était jadis. partout, le même compagnon indispensable, le meilleur ami des dents, car tel est son nom, et nul mieux que lui n'a su le mériter.

Québec, 13 décembre 1872.

3-616

## LES CHEVALIERS DU POIGNARD.

ROMAN EMOUVANT PAR XAVIER DE MONTÉPIN.

## Première Partie.—Une Jeunesse orageuse.

(Suite.)

Ainsi, il forçait, à la marée basse, les grossières serrures de bois des réservoirs creusés dans le roc vif et dans lesquels les pêcheurs conservent leurs homards et leurs tourteaux.

Il coupait les amarres des bateaux qu'on n'avait point tirés sur la plage.

Il dévastait les vergers de pommiers à cidre, abattant en une heure, à coups de gaule, la moitié d'une récolte.

Et beaucoup d'autres méfaits dont l'énumération serait trop longue.

Ajoutons d'ailleurs que si quelque acte de pillage ou de désordre avait lieu, sans que l'auteur ou les auteurs en fussent connus, la rumeur publique accusait aussitôt *Donné au diable*.

Quelquefois, peut-être, ces accusations étaient injustes; mais, le plus souvent, en désignant au hasard on désignait le vrai coupable.

Un certain automne, Denis Poulailler s'attaquait plus spécialement aux pommiers.

On eût dit qu'il s'était juré à lui-même de faire rencherir le prix du cidre cette année-là.

Depuis une semaine, profitant des nuits sans lune, il avait déjà ravagé une douzaine de vergers.

Les paysans, poussés à bout, résolurent de mettre un terme à ce qui se passait.

Quelques-uns d'entre eux se réunirent en conciliabule secret.

Dans ce conciliabule il fut décidé que chacun d'eux, pendant un certain nombre de nuits, ferait le guet dans son jardin afin de surprendre le pillard, et, qu'une fois qu'on l'aurait pris en flagrant délit, on en ferait bonne justice.

Ce qui fut dit fut fait.

Dès la troisième nuit, au moment où Denis Poulailler commençait à coups de gaule sa besogne destructive, il sentit la main lourde de Tranquille Dragon, notre ancienne connaissance, s'appuyer sur son épaule.

Denis voulut fuir.

Mais la chose était matériellement impossible. Tranquille Dragon, sans manifester la moindre irritation, prit le jeune garçon par le milieu du corps et le porta chez lui.

Là, il commença par lui lier solidement les mains derrière le dos; ensuite il lui passa une corde autour de la cheville, et il attachait l'extrémité de cette corde au pied du lit.

Ceci fait, il se coucha et s'endormit.

Denis Poulailler était d'un caractère trop fier pour s'humilier jusqu'à pousser des cris et jusqu'à demander grâce.—D'ailleurs, il avait la conviction que, le lendemain matin, il serait mis en liberté, après avoir reçu, peut-être, quelques taloches.

Cela n'avait rien de bien effrayant. En conséquence il s'étendit par terre et il ne tarda guère à s'endormir à son tour.

Au point du jour, Tranquille Dragon alla prévenir les autres pêcheurs de la capture qu'il avait faite.

On délibéra sur la punition qu'il convenait d'infliger au coupable, et nous verrons dans un instant quel fut le résultat de cette délibération.

D'abord Denis Poulailler resta attaché au pied du lit pendant toute la grand-messe, ce jour étant un dimanche.

Après la messe, Tranquille Dragon se procura un petit âne. On plaça sur cet âne le jeune garçon, en chemise, la figure tournée du côté de la croupe et les mains toujours liées derrière le dos.

On lui attachait sur la poitrine un grand écriteau de papier, sur lequel le plus savant de la bande avait tracé ces mots :

*Donné au diable,*

VOLEUR.

Puis, tout en le fouettant à grands coups de verges, on le promena dans toutes les rues, au milieu des huées des autres enfants.

Denis avait un front d'airain et un cœur de bronze. Il ne laissa rien voir de ce qu'il souffrait physiquement et moralement.

Mais quand on l'eut délié et qu'il fut rentré chez son père, il s'évanouit de honte et de colère.

Le lendemain, il tombait très-dangereusement malade.

## III.—UN ENFANT QUI PROMET.

Pendant huit jours, Denis Poulailler fut entre la vie et la mort.

Alain, désespéré, et le bon ami Bricord ne quittaient guère le chevet de son lit.

Une fièvre ardente brûlait le sang dans les veines du malheureux enfant, et c'était chose effrayante que d'entendre, dans son délire, des malédictions et des blasphèmes sortir d'une bouche si jeune.

Tant et de si rudes épreuves successives avaient fini par triompher de la résignation du pauvre Alain, et il en était arrivé à croire, comme tout le monde, que son fils était bien, en effet, *donné au diable*.

Enfin la nature vivace et vigoureuse de Denis triompha des efforts de la maladie.

Sa convalescence fut courte, mais sa santé physique se retrouva seule dans son état habituel; son caractère et ses dispositions morales semblaient entièrement changés.

Le jeune garçon avait perdu sa gaieté bruyante, ses allures tapageuses.

Il était devenu sombre, taciturne, concentré en lui-même; il s'absorbait sans cesse dans quelque pensée amère, et c'est à peine s'il répondait des mots interrompus lorsque Alain lui adressait la parole.

Ce n'est pas tout.

Lui pour qui le grand air, le mouvement, la liberté, le plein soleil, étaient des éléments indispensables de vie, il s'enfermait tout le jour, ne sortait que la nuit, et, alors, il portait ses pas errants dans les lieux les plus déserts, dans les sentiers les plus inaccessibles des falaises.

Une nuit, Denis aperçut les fanaux d'un grand navire qui, sortit quelques heures auparavant des bassins du Havre, avait mouillé à une demi lieue, à peu près, de la baie d'Étretat pour y attendre le vent et la marée.

Il entra aussitôt dans la demeure de son père, il y prit un

marteau et quelques-uns de ces clous énormes dont se servent les constructeurs de bateaux.

Puis il se dirigea du côté de la chaumière de Tranquille Dragon, l'auteur principal de l'humiliante correction qu'il avait eu à subir.

Cette chaumière avait une seule porte et deux fenêtres.

Les fenêtres étaient ce qu'on appelle vulgairement aujourd'hui à guillotine, et si étroites qu'un homme de taille moyenne n'aurait pu y passer.

Denis ne s'en occupa point.

Il prit les longs clous dont il s'était muni et se mit en devoir de clouer la porte de telle façon qu'il fût impossible de l'ouvrir depuis l'intérieur.

Comme il fallait ne faire aucun bruit, afin de ne point éveiller les gens qui dormaient dans la chaumière, ce travail demanda à Denis beaucoup de temps et de précautions infinies.

Il plaçait un petit tampon de linge sur la tête de chaque clou, afin d'amortir la sonorité du fer heurtant contre le fer, et il frappait à petits coups, égaux et réguliers.

Quand sa besogne fut achevée, ses doigts étaient meurtris et sanglants, mais personne n'avait pris l'éveil.

Le jeune garçon porta alors les unes après les autres, autour de la chaumière, les bottes de paille amoncelées sous un hangar qui se trouvait voisin; puis il tira de sa poche une pierre à fusil et un couteau, et il se mit en devoir de battre le briquet.

On devine son projet sinistre.

Bientôt l'amadou prit feu, une flamme bleuâtre s'échappa d'une mèche soufrée, et Denis attacha cette flamme à une poignée d'herbes desséchées dont il jeta la moitié sur le toit de chaume et l'autre moitié sur les bottes de paille dressées contre la chaumière.

En moins d'une minute, un long serpent de feu léchait les murailles fragiles de ses langues rouges et aiguës.

La vengeance de *Donné au diable* était en bon train. Il s'enfuit et se mit à courir de toute sa vitesse dans la direction de la plage.

De temps en temps il s'arrêtait, il se retournait, et un sourire d'une horrible expression se dessinait sur ses lèvres, tandis qu'il regardait les flammes grandissantes de l'incendie colorer le ciel noir d'une teinte rougeâtre et sanglante.

Enfin, tout haletant de sa course rapide, il arriva sur le bord de la mer au moment où l'alarme commençait à se répandre dans le village, et où l'on entendait des cris d'épouvante et d'appel se croiser et se répondre.

Il pensa sur la corde qui amarrait un canot à quelques brasses de la plage, et, sautant dans ce canot, il coupa l'amarrure avec son couteau, prit les avirons et se mit à nager de toutes ses forces dans la direction du grand navire dont il apercevait toujours les fanaux.

Le plan de Denis était fort simple.

Il voulait atteindre ce bâtiment, se hisser à bord en se suspendant à quelque cordage et se blottir dans un coin sombre où il fut impossible de le découvrir avant que le vaisseau, brick ou goëlette, eût quitté ses parages.

Où, tout au moins, s'il ne pouvait monter à bord, il comptait s'installer dans la chaloupe que les navires traînent habituellement à leur remorque, et s'y tenir caché en attendant le jour.

Sans doute, alors, le bâtiment aurait déjà fait beaucoup de chemin, et, certes, il ne reviendrait point sur ses pas pour remettre l'enfant à son point de départ.

La mer était unie comme une glace, et pas un souffle d'air n'en ridait la surface.

Denis avançait rapidement.

En moins d'un quart d'heure, maintenant, il devait atteindre le but de sa course.

Soudain une légère brise de terre s'éleva.

—Voici qui va m'épargner un peu de fatigue... pensa le jeune garçon.

Et, laissant là les avirons, il se mit à hisser la voile du canot.

La marche de l'esquif doubla de vitesse, et Denis n'eut plus d'autre peine à se donner que celle de tenir la barre.

Mais voici que tout à coup il s'aperçut que des lumières passaient et repassaient à bord du navire.

Dans le calme profond de la nuit il entendit commander une manœuvre. Le grincement des cordes et le cri des poulies arrivaient distinctement jusqu'à lui.

Puis les lumières changèrent de place et s'éloignèrent sensiblement.

Le navire, profitant de la brise, venait d'appareiller et courait, vent arrière, toutes voiles dehors.

Soutenu par un espoir insensé, Denis se mit à sa poursuite.

La brise fraîchissait de plus en plus, et la mer devenait houleuse.

La petite barque volait, conservant rigoureusement sa distance, mais ne gagnant pas un pouce.

Deux heures se passèrent ainsi.

Le vaisseau et la barque avaient complètement gagné la haute mer, et Denis, quand il regardait du côté d'Étretat, n'entrevoit plus au ciel les derniers reflets de l'incendie que comme une clarté vague et rougeâtre.

Peu à peu cette clarté pâlit de plus en plus et finit par devenir complètement indistincte.

La terre cessait d'être en vue, et le jour allait bientôt paraître.

En ce moment, le navire à la poursuite duquel s'acharnait Denis vira de bord et changea de direction.

L'enfant voulut, lui aussi, modifier la marche de son canot, mais il ne put venir à bout d'exécuter la manœuvre nécessaire.

Il continua donc à courir en ligne directe, s'éloignant de plus en plus du vaisseau, qui était un brick.

Bientôt il se trouva complètement isolé sur l'immense surface de la mer; alors il abattit sa voile, et le canot s'arrêta, rudement bercé sur les lames.

Denis regarda autour de lui, et malgré l'indomptable énergie dont il avait fait preuve plus d'une fois, il se sentit pris d'épouvante et de vertige.

Il ne voyait à l'horizon immense que des vagues montonnes, il ne savait plus de quel côté était la terre, et d'ailleurs, après l'action criminelle commise par lui pendant la nuit précédente, il ne pouvait songer à retourner à l'Étretat.

Qu'allait-il donc devenir perdu dans son canot fragile, sans provisions, sans eau, sans autres vêtements que ceux qu'il portait sur lui et que l'écume de la mer, chassée par la brise en pluie fine, avait déjà complètement transpercés?

L'air du matin était vif et glacial, Denis grelottait.

Il se jeta tout étendu dans le fond de la barque et se mit à sangloter.

Bientôt le soleil se leva, ses rayons radieux séchèrent les vêtements du jeune garçon, et leur douce chaleur le ranima et lui rendit un peu de résolution.

Denis avait souvent entendu dire que l'Angleterre se trouvait de l'autre côté de la mer; mais il n'avait aucune notion de

géographie, il ne se rendait point compte des distances, et il en arriva à se persuader qu'il n'avait qu'à courir devant le vent, puisque le vent venait de France, et qu'il arriverait bien certainement avant la nuit à la côte d'Angleterre.

En conséquence, il hissa de nouveau sa voile et le canot reprit sa marche.

La journée se passa ainsi. Denis souffrait horriblement de la faim et de la soif, de la soif surtout.

Vers le soir, se sentant la gorge et la poitrine en feu, il essaya d'avaler de l'eau de mer; mais cette eau saumâtre ne fit que redoubler ses tortures et lui donner d'intolérables nausées.

Au coucher du soleil, le vent tomba et le canot cessa de marcher.

Jusqu'à ce moment, Denis avait toujours espéré qu'il allait, d'un instant à l'autre, voir les falaises anglaises se détacher dans la transparente atmosphère du couchant.

Le désespoir alors s'empara de nouveau de son âme, et avec bien plus de force que le matin de ce même jour.

Il se tordit les bras, il se roula dans le canot, il poussa des cris de détresse qui se perdaient dans le murmure monotone des petites lames qui se brisaient autour de la barque.

Enfin, le malheureux enfant, n'ayant pas la force d'endurer plus longtemps un semblable martyre, perdit complètement connaissance.

Cet évanouissement dura toute la nuit. La fraîcheur du matin ranima Denis.

La brise s'était élevée aux premières lueurs de l'aube, comme la veille, et le canot marchait.

Denis essaya de se soulever.

Il y parvint, non sans peine; mais sa faiblesse était si grande, qu'il lui fut impossible de se tenir debout.

Il y avait trente-six heures que le malheureux enfant n'avait mangé.

## IV.—LE CAPITAINE DE LA TORPILLE.

Denis Poulailler se laissa retomber tout étendu dans le fond de son canot.

Il lui sembla bientôt qu'un épais brouillard l'enveloppait, et que, au milieu de ce brouillard, des figures bizarres et des formes fantastiques passaient devant ses yeux.

En même temps, des tintements pareils à ceux d'une grosse cloche lentement sonnée emplissaient ses oreilles.

C'était l'agonie de l'enfant qui commençait.

Combien de temps aurait-elle duré? combien d'heures fallait-il encore pour que la société fût débarrassée à tout jamais du jeune serpent dont les dardés et les crocs se montraient déjà?

Dieu seul le sait. Toujours est-il que Denis fut tiré par un bruit soudain de sa somnolence peuplée de fantômes.

Il entendit fort distinctement une voix rude crier non loin de lui.

—Oh! du canot!... —oh!...

Denis n'avait ni la force de répondre, ni même celle de faire un mouvement.

Il entendit la voix répéter de nouveau: —Oh! du canot!... —oh!...

Un choc eut lieu, l'esquif bascula comme s'il allait chavirer et Denis sentit que des mains vigoureuses le soulevaient et le reoornaient.

Une voix un peu plus éloignée cria:

—Eh bien?

—Eh bien, capitaine, le canot n'était point gouverné.

—Il n'y a personne dedans?

—Si fait, capitaine, un enfant.

—Demandez-lui d'où il vient.

—Impossible, capitaine, il ne me répondrait pas...

—Pourquoi donc?

—Il est mort.

—Ah! diable!...

Une main s'appuya sur la poitrine de Denis, et la voix la plus rapprochée de lui reprit:

—Capitaine, je m'étais trompé...

—Comment?

—L'enfant vit encore, son cœur bat, mais si doucement, si doucement que ce n'est pas la peine d'en parler... Joli enfant, capitaine!... Je crois que c'est la faim qui l'a mis dans cet état-là, car je ne vois rien dans le canot, ni à manger ni à boire...

—C'est bon, on en aura soin, amarez le canot à la chaloupe.

—Oui, capitaine.

(A continuer.)

ELLES EXCELLENT.—Les Pilules végétales Indiennes du Dr. Josephus, maintenant supérieurement recouvertes de sucre, ne peuvent pas être surpassées comme médecine de famille pour usage général.

La Pilule contient les propriétés actives de la Mandragore et de la Dent-de-lion, aussi bien que l'extrait composé de Coloquinte et l'extrait de la Jusquiame. Faites-en l'essai pour votre propre satisfaction. Une boîte contient à peu près 28 pilules, et chaque pilule est une dose suffisante pour un adulte dans les cas ordinaires. Faites-en l'essai. 3-1 d

COMMENT LES VIEUX ET LES INFIRMES SONT SOUTENUS PAR LE SIROP COMPOSÉ D'HYPHOSPHITE DE FELLOWS.—Pendant la vigueur de la jeunesse la dépense du pouvoir du cerveau (qui est le vrai siège de la force de l'homme) est balancée par l'activité des fonctions nutritives, sans l'aide de la science.

Mais le Temps, cet éternel dissipateur de la raison comme des événements, met une limite à son pouvoir, et c'est à cette époque que la science peut rendre à l'homme l'assistance désirée et renouveler les énergies épuisées.

Chaque effort de l'esprit, chaque action du corps, extrait un volume d'éléments nerveux proportionné à la grandeur de la pensée ou de l'action; et puisque cette combinaison d'Hypophosphite supplée réellement à la force vitale du corps, il doit supporter le mécanisme humain après que la vigueur de la jeunesse est passée.

RABET.—Ce qu'il y a de très-rare, c'est un bon conseil, et c'est ce qui coûte le moins cher. Il en est de même pour les belles pelletteries qui sont aussi très-rares et qui cependant se vendent à très-bas prix au grand établissement de F. X. Dubuc: Au coin des rues Wolfe et Ste. Catherine. Nous conseillons le public d'y aller.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

## NAINANCE.

San-edi, le 28 septembre, le jeune de L. W. T. Frochet, Secrétaire-Trésorier de la société de Construction du Canada, un fils.

PHARMACIE PARISIENNE

Dr. POURTIER & Cie.



SOTHERION.

Le SOTHERION du Dr. POURTIER est proclamé par tous ceux qui en ont fait usage le remède le plus puissant et le plus efficace pour la guérison des maladies des voies respiratoires, telles que Bronchite, Asthme, Consomption, Toux, Grippe, Coqueluche, Insomnie, Palpitation de Cœur, Faiblesse de Constitution, etc.

Eau de Melisse des Carmes

Contre Apoplexie, Paralysie, Mal de Mer, Choléra, Vapeurs, Évanouissements, et pour reconstituer les tempéraments affaiblis.

PHILODONTE

Pour purifier la bouche et conserver les gencives et les dents.

ONGUENT

HOPITAUX DE PARIS,

Contre Petite Vérole ou Picote, Inflammations de toutes sortes, Clous, Abcès, Tumeurs, Ulcères, Maladies de la Peau, Rides, Coupures, Blessures, etc.

Chocolat à la Magnésie,

MIXTURE ODONTALGIQUE

Pour guérir radicalement le Mal de Dents.

OMNICURE

ANTI-DOULEUR UNIVERSEL.

Remède Interne et Externe, guérit Rhumatismes, Névralgies, Maux de Tête, Foulures, Entorses, Brûlures, Coupures, Dyspepsie, Crampes, Goutte, Erysipèle, Choléra, Gangrène, Ulcères; piqués d'insectes, morsures de reptiles venimeux et d'animaux de toutes sortes. Fièvres, Mal de Mer, Dysenterie, Diarrhée, Maladies des Reins, etc., etc.

Voir les Prospectus.

En vente chez tous les Pharmaciens et Marchands de Médecines.

Dépôt général pour le Canada, chez le

DR. POURTIER, Dentiste, Québec, 4-1d



AVIS.

Chemin de Fer Intercolonial.

Les Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial, donnent par les présentes avis qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions à leur bureau, à Ottawa, jusqu'à midi, le 31 Janvier 1878, pour 700 tonneaux de Cheville pour les Chemins de Fer, suivant les échantillons, qui peuvent être vus au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa, et aux bureaux des ingénieurs à Rimouski, Dalhousie, New-Castle, et Moncton; les soumissions indiquant le prix par tonneau de 2240 lbs. délivrés comme suit: 300 tonneaux à Campbellton, 225 tonneaux à New-Castle, 175 tonneaux à Moncton, N. B., en quantités/gales dans les mois de Juin, Juillet, Août, Septembre, et Octobre suivants.

A. WALSH, ED. B. CHANDLER, C. J. BRYDGES, A. W. McLELAN, Commissaires.

Chemin de Fer Intercolonial, Bureau des Commissaires, Ottawa, 12 Déc., 1872. 4-1d.

AGENTS DEMANDÉS. \$150 par mois. Pour vendre le TINKER (CHAUDRONNIER). l'article de ménage le plus utile qui ait jamais été inventé. Adresser H. K. ANDERSON, Boîte 380, Bureau de Poste, Montréal, P.Q. 3-80d.

ACHETEZ VOTRE FARINE pour Pains, Galettes, Biscuits et Confiteries au Magasin de Farine de Brodie, coin des rues Craig et Bleury.

Toutes les FARINES sont garanties et livrées sans charge. La célèbre Farine de Brodie qui se lève seule. "de Sarrasin. Farine de Blé-d'Inde, d'Avoine, de Sarrasin. Avoine, Son, Grue, etc., pour nourriture d'animaux 3-50-c

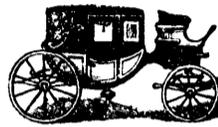
NATRO-KALI

EXTRAIT DE SAVON DE GOULDEN. IREZ partie de la Graisse de rebut et faites vous-même votre Savon. Le meilleur Savon de famille qu'il y ait. Il n'y a pas de substance saponacée, lessive ou potasse d'une force et d'une pureté aussi concentrée que le NATRO-KALI ou EXTRAIT DE SAVON. Un livre de cet Extrait peut faire environ quinze livres de très-bon savon dur. Il fait du savon dur, du savon mou, du savon jaune, du savon de toilette, etc.

POUR DIVERSES FINES. Faites dissoudre dans un gallon d'eau une livre d'EXTRAIT DE SAVON et servez-vous-en comme ci-après: pour nettoyer les Machines, une boîte d'une livre dans un gallon d'eau; pour nettoyer la Vaiselle, Plats, etc., une chopine dans un gallon d'eau; pour couvrir les Toitures, Barattes, etc., une chopine dans un gallon d'eau; pour laver les Arbres, un demi-gallon dans un gallon d'eau; pour laver la Peinture, une pinte dans un gallon d'eau; pour désinfecter les Lieux infectés, une pinte dans un gallon d'eau. A vendre chez tous les Pharmaciens et marchands de la campagne. Préparé seulement par l'inventeur, J. GOULDEN, 175 Rue St Laurent, 28 Rue St. Paul et 363 Rue Ste. Catherine, Montréal. 3-471

D. GERVAIS & Cie., CARROSSIERS.

69—RUE ST. BONAVENTURE, MONTREAL.—69



ONT remporté les CINQ premiers prix à la dernière Exposition Provinciale tenue à Montréal.

Le carrosse présenté par les citoyens du Village St. Henri, à Sa Grandeur Mgr. de Montréal, à l'occasion de ses noces d'or, le plus beau, sans précédent, de toute l'Amérique—à été fabriqué par eux. Les plus magnifiques carrosses de Montréal sortent de leurs ateliers. Ils ont actuellement en magasin toutes sortes de voitures d'été et d'hiver, dont le style et le fini artistiques ne sauraient être surpassés. 3-461

POUDRE ALLEMANDE,

SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES EPICIERIS RESPECTABLES. 3-38 m.



CHAISE AJUSTABLE DE WILSON.

La Nouveauté du Siècle. MÉCANISME très-ingénieux, chaise pouvant être mise en trente positions différentes et transformée en chaise d'invalide, de parloir, de librairie, de lecture, d'écriture, de repos, de fumeur, d'étudiant, de médecin, de dentiste, ou pouvant être transformée en canapé, lit, berceau ou balançoire pour un enfant.

Des circulaires, avec diagrammes explicatifs, seront envoyées gratis sur application. Les ordres par la maille ou autrement reçoivent une prompt attention; les chaises sont emballées avec soin et sûreté et expédiées à l'adresse donnée, aussitôt après réception du prix d'achat, ou transmises par express, payables sur délivrance.

DR. N. A. SMITH & CIE. Seuls fabricants et agents pour la Puissance du Canada.

No. 241, RUE ST. JACQUES, MONTREAL, P. Q. 3-42 m



ELARGISSEMENT DU CANAL WELLAND.

Avis aux Contracteurs.

LES CONTRACTEURS sont par le présent informés que les Soumissions pour la construction de Neuf Écluses, biefs, et autres travaux, dans la nouvelle partie du Canal Welland, entre Thorold et Port Dalhousie, ont été prolongées jusqu'à SAMEDI le 25 JANVIER prochain.

Par ordre. F. BRAUN, Secrétaire. Département des travaux publics. Ottawa, 22 Déc. 1872. 3-49 d

LIBRAIRIE NOUVELLE ALPHONSE DOUTRE ET CIE., (Coin des Rues Notre Dame et St. Gabriel.) MONTREAL. Reçoivent constamment ce qu'il y a de plus nouveaux en ROMANS, DROIT, MÉDECINE, MUSIQUE, &c.

Toutes demandes pour livres seront exécutées avec le plus grand promptitude. 3-6m

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867

MÉDAILLE DE 1ÈRE CLASSE,

ALFRED LABARRAQUE & Cie.

QUINIUM LABARRAQUE

Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine à Paris.

Le Quinium Labarraque est un vin éminemment tonique et fébrifuge destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina.

Les vins de quinquina ordinaires employés en médecine se préparent avec des écorces de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrêmement variable; de plus en raison de leur mode de préparation, ces vins ne contiennent que des traces de principes actifs.

Le Quinium Labarraque approuvé par l'Académie de médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter.

Le Quinium Labarraque se prescrit avec succès aux personnes faibles, débilitées, soit par diverses causes d'affaiblissement, soit par suite de maladies; aux adolescents fatigués par une croissance trop rapide; aux jeunes filles qui ont de la peine à se former; à se développer; aux femmes en couches et aux vieillards épuisés par l'âge ou la maladie. C'est le meilleur préservatif des fièvres.

Dans les cas de chlorose, anémie, pâles couleurs, ce vin est un puissant auxiliaire des ferrugineux. Associé par exemple aux pilules de VALLET, il produit d'effets remarquables par la rapidité de son action.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA

DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal, Ed. GIROUX, Québec

GOUDRON DE GUYOT.

Liquor Concentrée et Titree.

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acreté et son amertume insupportables et à le rendre très soluble. Mettant à profit cette haute découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

pour obtenir l'instaurer un verre d'excellent goudron sans goût de sa gréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le manèment désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est employé avec le plus grand succès dans les maladies suivantes:

EN BOISSON:—Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:

BRONCHITES, CATARRHE DE LA VESSIE, RHUMES, TOUX OPINIATRE, IRRITATION DE POITRINE, COQUELUCHE.

EN LOTIONS:—Liquor pure ou étendue d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU, DEMANGEAISONS, MALADIES DU CUIR CHEVELU.

EN INJECTIONS:—Une partie de liqueur et quatre d'eau.—Efficacité toute spéciale.

ÉCOULEMENTS ANCIENS ou RÉCENTS, CATARRHE DE LA VESSIE.

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie.—Une instruction accompagne chaque flacon.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA: DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec

CHARBON DE BELLOC.

Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine le 27 Décembre, 1849.

C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le Charbon de Belloc doit sa grande efficacité. Il est spécialement recommandé contre les affections suivantes:

CASTRALGIES, DYSPÉPSIE, PYROSIS, AIGREURS, DIGESTIONS DIFFICILES, CRAMPES D'ESTOMAC, CONSTIPATION, COLIQUES, DIARRHÉE, DYSSENTERIE, CHOLÉRIQUE.

MODE D'EMPLOI.—Le Charbon de Belloc se prend avant ou après chaque repas, sous forme de Poudre ou sous forme de PASTILLES. Le plus souvent, il bien-être se fait sentir dès les premières doses. Une instruction détaillée accompagne chaque flacon de poudre et chaque boîte de pastilles.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS. PRIX DE LA BOITE: 1 FRANCO 50.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:

DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec

Compagnie pour les Pianos, de New-York et Boston.

432, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, SEULS AGENTS pour les Pianos célèbres de HALLET, DAVIS & CIE., Boston E.-U.; les pianos de W. H. JEVETT & CIE., Boston, E.-U.; les orgues de chapelle et de salon de GEO. WOOD & CIE., Boston, E. U.; et les pianos bien connus de WEBER & CIE., garantis pour cinq ans. THOMAS A. HAINES, gérant.

Assemblent et s'occupent de Pianos et Orgues. Pianos à louer. Pianos échangés. Réparations faites convenablement. Pianos vendus par versements. Pianos vendus avec termes faciles. Appelez-vous l'endroit, 432, RUE NOTRE-DAME, porte voisine de la Maison des Recollets. Les instruments à meilleur marché dans Montréal. 3-44z

LOUIS BARRÉ & CIE., SCULPTEURS ET DOREURS

Fabricants de CADRES DE MIROIRS ET PORTRAITS.

Toujours en mains toutes espèces de DOREURES DE LITHOGRAPHIQUES, PHOTOGRAPHIQUES, Peintures à l'huile, Aquarelles, Corniches de Rideaux, Corniches en Noyer Noir pour ornements avec Dorures, etc. Coin des Rues Craig et St. Pierre, MONTREAL.

Les abonnés de l'Opinion Publique trouveront un grand avantage à y faire encadrer leurs gravures. 3-431

AVIS

LES ABONNÉS DE L'OPINION PUBLIQUE trouveront à faire encadrer leurs gravures à bas prix, chez

N. RHÉAUME, 75—RUE ST. LAURENT —75 3-50-f

LES chapeaux de feutre, de paille, etc., etc., pour les dames, messieurs et enfants, nettoyés, teints et formés dans le style le plus récent, chez GEO. E. SIEGARS, Successeur de J. W. KETCHUM, 696 Rue Craig, 3-40-m.

O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE, Coin des Rues Craig et St. Laurent, MONTREAL.

On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 3-20m

LE SOUSIGNÉ OFFRE EN VENTE: GLACIÈRES et SABOTIÈRES améliorées, COUVRETS en fil de fer: aussi un assortiment de CORNICIERS et ORNEMENTS DE RIDEAUX.

L. A. SURVEYER, 524, Rue Craig, Montréal. 3-23d

MENERLY & KIMBERLY, Fondeurs de Cloches, TROY, N. Y.

MANUFACTURENT une qualité supérieure de CLOCHES D'ÉGLISE et autres Cloches. Ils donnent une attention toute spéciale aux CLOCHES D'ÉGLISE. Des catalogues illustrés, avec d'amples détails, ensemble avec des cloches de toute grandeur, fournis par FAIRBANKS & CO. 403, Rue St. Paul, Montréal. 3-45m

AVIS AUX CONTRACTEURS.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL. LES COMMISSAIRES nommés pour la construction du chemin de fer Intercolonial, donnent par les présentes avis qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour la Pose des Lisses et l'Empierrement sur les Divisions suivantes, savoir:

No. 1, sur les Sections 3, 6, 9 et 15,—une distance d'environ 78 milles. No. 2, sur les Sections 16, 10 et 20,—une distance d'environ 46 milles. No. 3, sur les Sections 21, 22 et 23,—à partir de la Rivière Miramichi, jusqu'à Moncton, une distance d'environ 7 milles.

Toutes les susdites sections sont dans la Province du Nouveau Brunswick. On peut se procurer les spécifications et des formulaires de soumission au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa, et aux bureaux des ingénieurs, à Rimouski, Dalhousie, New-Castle et Moncton.

Des soumissions cachetées, marquées "Soumissions" et adressées aux commissaires, seront reçues à leur bureau à Ottawa, jusqu'à midi, VENDREDI, le 31 Janvier 1878.

A. WALSH, ED. B. CHANDLER, C. J. BRYDGES, A. W. McLELAN, Commissaires.

Chemin de Fer Intercolonial, Bureau des Commissaires, Ottawa, 30 Nov. 1872. N. B.—Des soumissions séparées seront reçues pour les Divisions Numérotées 1, 2 et 3. 3-50d

AUX CONTRACTEURS.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les Commissaires nommés pour la construction du chemin de fer Intercolonial, donnent avis public qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour l'érection d'une bâtisse pour les passagers et rafraichissements, bâtisse pour le Fret et Bâtisse pour engin, à Campbellton, N. B., et une bâtisse pour les passagers et rafraichissements à New-Castle, N. B. Les plans, spécifications, et forme de soumissions peuvent être vus au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, et au bureau des ingénieurs, à Rimouski, Dalhousie, New-Castle et Moncton.

Les soumissions pourront être pour le tout, en un nombre moindre de ces bâtisses, et seront reçues, marquées "soumissions pour les BÂTISSSES" au bureau des Commissaires, Ottawa, jusqu'à midi, VENDREDI, le 31 Janvier, 1878.

A. WALSH, ED. B. CHANDLER, C. J. BRYDGES, A. W. McLELAN, Commissaires.

Bureau des Commissaires, Ottawa, 4 Dec. 1872. 3-50d

Imprimé et publié par G. L. PARRAULT, Côte de la Place d'Armes, et 119 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.